

CONTRAT DE VILLE

2024 – 2030

TOUL - CROIX DE METZ

quartiers2030



Table des matières

QUARTIER TOUL CROIX DE METZ PRESENTATION GENERALE -	7
1- Un quartier ancien et multiculturel.....	8
2- Les évolutions récentes	9
3- Services Publics et Associations présents dans le quartier	12
4- Définition du quartier vécu	14
5- Investissements prévus sur le quartier	15
6- Poche de pauvreté identifiée : Toul centre-ville historique.....	16
7- Bilan des financements Etat	16
8- Les autres moyens dédiés par l'Etat à la politique de la ville.....	22
EMPLOI / INSERTION	25
TRANSITIONS	29
1- La Santé	29
2- Accès au numérique	31
3- Logement / cadre de vie.....	32
4- Mobilité / transports	33
EMANCIPATION.....	35
1- Citoyenneté, lien social, intégration.....	35
2- Education / scolarité.....	37
3- Famille et parentalité	39
4- Accès aux sports et à la culture	40
5- Lutte contre les discriminations / laïcité	42
6- Pauvreté / précarité	43
7- Accès aux droits.....	45
SECURITE	47
1- Prévention de la délinquance.....	47
2- La lutte contre les violences faites aux femmes et intra familiales	48
GOUVERNANCE	50
1- Les instances de pilotage.....	50
2- L'équipe opérationnelle	50
3- Les financements.....	51
4- Démarches d'évaluation.....	51
5- Engagements des signataires	52

ANNEXES.....	54
1- ANNEXE 1 : Diagnostic contrat de ville 2023.....	54
2- ANNEXE 2 : Porter à connaissance de l’Etat.....	54
3- ANNEXE 3 : Rapport d’évaluation.....	54
4- ANNEXE 4 : portrait sociodémographique de Toul + QPV 2023	54
5- ANNEXE 5 : Analyse enquête habitant QPV + aller vers 2023.....	54
6- ANNEXE 6 : Analyse Senior QPV 2020	54
7- ANNEXE 7 : Contribution CAF 54	54

Préambule :

La nouvelle contractualisation relative à la politique de la ville, inscrite dans le cadre de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

Les nouveaux contrats de ville constitueront le cadre d'action de la politique de la ville pour la période 2024-2030, permettant un bilan intermédiaire qui réinterrogera les priorités initiales. S'appuyant sur les projets de territoire portés par l'intercommunalité et les communes concernées, afin de réduire les écarts entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité, ils constitueront le cadre unique permettant d'articuler de façon cohérente les quatre grands enjeux énoncés par Olivier KLEIN, Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement :

- L'emploi (formation, insertion et entrepreneuriat) ;
- Les transitions (santé, numérique, écologie) ;
- L'émancipation (réussite éducative, sport, culture, lutte contre les discriminations) ;
- La sécurité (laïcité, citoyenneté, valeurs de la République).

Ils doivent également concrétiser la mobilisation des politiques publiques de droit commun en direction des quartiers et de leurs habitants.

Si l'élaboration des contrats de ville requiert la mobilisation de nombreux acteurs (acteurs institutionnels, acteurs de la société civile), celle des habitants est un enjeu particulièrement important de cette nouvelle contractualisation. Une commission intitulée « participation citoyenne des quartiers » composée de 22 personnes et présidée par Mohamed MECHMACHE a ainsi été instituée par le Ministre afin de garantir cette mobilisation sur chaque QPV en fixant un cadre de référence national.

Afin de garantir l'expression de la parole des habitants, les principes de leur participation sont les suivants :

- Valoriser l'approche de co-construction des actions en s'appuyant notamment sur l'expertise des citoyens ;
- Diversifier la méthodologie et les formes de concertation : les conseils citoyens ne sont plus la réponse unique ;
- Assurer une prise en compte tout au long de la construction du contrat de ville et durant sa mise en œuvre.

La méthode d'élaboration du présent contrat

L'élaboration du contrat a reposé sur la démarche suivante :

- L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, conduite en lien avec l'État, l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) et le cabinet Sémaphores réalisée en 2019. Cette évaluation participative avait permis l'implication de l'ensemble des acteurs (institutionnels, bailleurs, associations, conseillers citoyens).
- L'évaluation finale menée en 2022 et ses conclusions, ont permis de dégager plusieurs préconisations notamment en matière d'emploi, d'éducation et de gouvernance.
- Ces préconisations sont reprises, dans leur grande majorité, dans les différents articles figurant au présent contrat.
- Le porté à connaissance de l'Etat qui précise le cadre et les grands enjeux des nouveaux contrats.
- L'apport des habitants, par le biais d'une part du conseil citoyen et d'autre part le recueil de la parole des habitants à travers un questionnaire et différents temps d'« aller vers » menés sur le quartier avec les membres du Conseil Citoyen et la médiatrice sociale. La participation au sondage national a également été mise en place à destination des habitants et des partenaires. Des concertations sur différentes thématiques ont été proposées. Les premières retenues concernent l'emploi, la famille/parentalité/scolarité

- et la vie du quartier. L'objectif est de faire vivre ces concertations sur la période du contrat et de faire évoluer les thématiques en fonction des demandes des habitants.
- L'organisation de tables rondes afin de définir les enjeux du territoire sur les thématiques retenues dans le cadre du présent contrat et du projet social du Centre socio-culturel.

Différents documents sont annexés au présent contrat :

- Portrait socio-démographique du territoire réalisé en 2023
- La Convention Territoriale Globale de la CAF
- Porté à connaissance
- Rapport d'évaluation
- Diagnostic Contrat de Ville
- Diagnostic population senior du quartier

QUARTIER TOUL CROIX DE METZ PRESENTATION GENERALE -

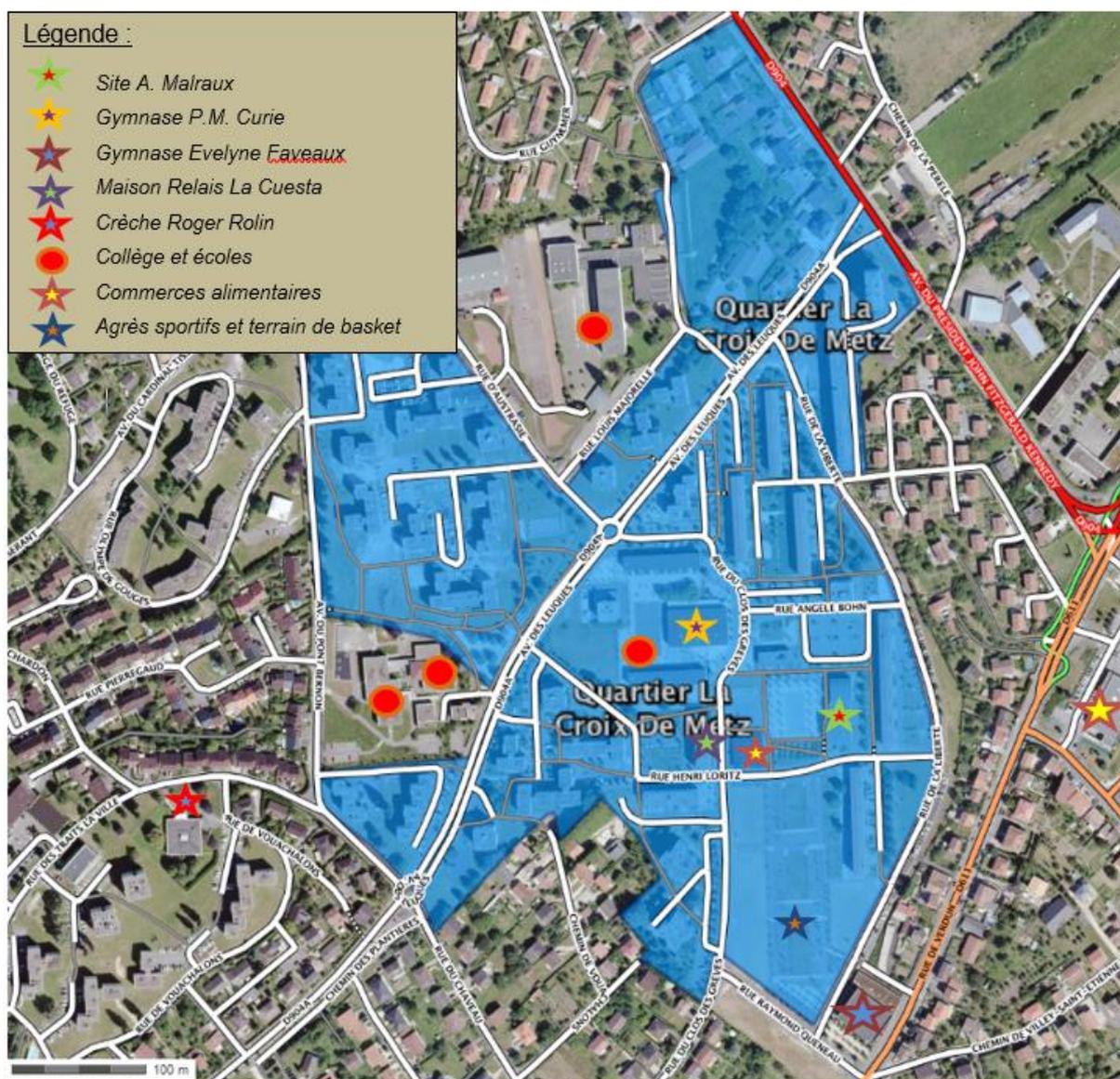
Le quartier de la Croix de Metz se situe à l'entrée nord de la ville, surplombant la vieille ville et la vallée de la Moselle.

Le quartier dans la Ville :



Légende :

-  *Centre-Ville historique*
-  *Liaison Autoroute dir. Nancy - Metz et dir. Dijon - Paris*
-  *Pôle Industriel Toul Europe*



Éléments de contexte :

Au regard du périmètre géographique retenu, la Commune de Toul en accord avec la Communauté de Communes Terres Toulaises a fait le choix tout comme en 2015 de conserver le portage du Contrat de Ville.

1- Un quartier ancien et multiculturel

A partir des années 1950, la forte augmentation de la population (création de bases de l'OTAN, développement économique notamment de la zone industrielle Croix de Metz) entraîne la nécessité de construire en dehors des remparts afin d'agrandir la ville en prenant particulièrement en compte la demande de logements sociaux. Le choix se porte sur le secteur s'étendant au pied du Mont Saint-Michel.

En 1954, pendant la guerre d'Algérie et à la demande de la France, de la main d'œuvre algérienne est présente pour la reconstruction de logements.

En 1962, à l'indépendance de l'Algérie, des pieds noirs d'Algérie viennent s'installer dans le quartier.

Dans les années 1970, les responsables de l'usine KLEBER recrutent de la main d'œuvre turque. D'autres entreprises toulouses embauchent de nombreux ouvriers marocains.

Dans les années 1980 : arrivée des familles de réfugiés asiatiques logées dans la zone industrielle de la Croix de Metz, au « foyer Lafayette », avant d'être relogées par la suite dans les différents bâtiments du quartier.

Au début des années 1960, le quartier comptait 250 habitants, ils seront près de 4500 en 2006 (source INSEE 2006 – données ZUS¹).

Dans un premier temps, l'urbanisation s'est développée de part et d'autre de l'axe structurant représenté par l'avenue des Leuques. Ce secteur, érigé de 1963 à 1974, est marqué, dans sa partie sud (secteur bas de la Croix-de-Metz), par une architecture de barres disproportionnées et de tours. Puis, de 1974 à 1980, le développement urbain s'est poursuivi par la création de la ZAC Saint-Michel. L'aménagement de cette zone présente encore certaines caractéristiques des années 60 (longueur démesurée des bâtiments, austérité des espaces communs) mais tend vers une meilleure qualité et diversité de l'offre.

Le quartier Croix-de-Metz a été reconnu quartier prioritaire en 1989 par la signature d'une convention de quartier qui matérialisait l'action conjointe de l'Etat et de la Ville. Depuis, le quartier de la ZAC Saint-Michel, adjacent à celui de la Croix de Metz, a été intégré dans la zone urbaine sensible et l'ensemble des deux quartiers classé en zone de redynamisation urbaine en 1996.

2- Les évolutions récentes

Evolution du territoire de 2015 à aujourd'hui

Profil sociodémographique : photographie du quartier prioritaire

Précaution méthodologique

Les données statistiques disponibles sont souvent en décalage avec la « réalité » du territoire, mais elles permettent de cibler quelques enjeux et donnent à voir, sous forme d'un instantané, les caractéristiques socio-démographiques du territoire sur deux périodes distinctes.

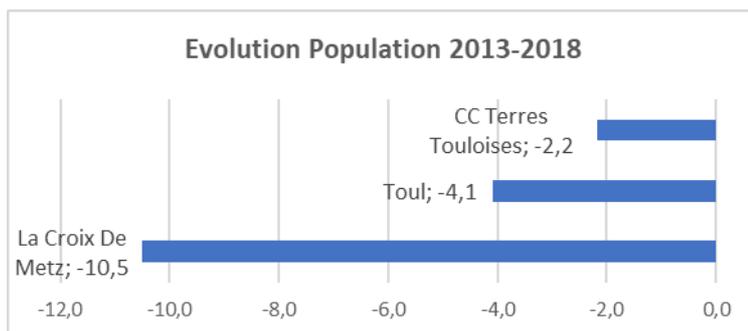
Cette partie rend donc compte des données les plus récentes et comparables dans le temps et par territoire : quartier prioritaire, commune et/ou intercommunalité (cf. en annexe 3 les sources utilisées).

Le quartier politique de la ville, la Croix de Metz, compte 1 679 habitants (RP 2018) soit 4,6% de la population de la communauté de communes Terres Toulouses.

Ce quartier est situé dans la commune de Toul. Il compte 10,9% de la population de la commune.

¹ Zone Urbaine Sensible

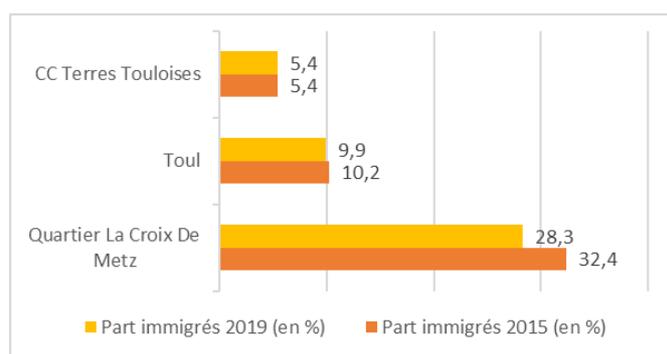
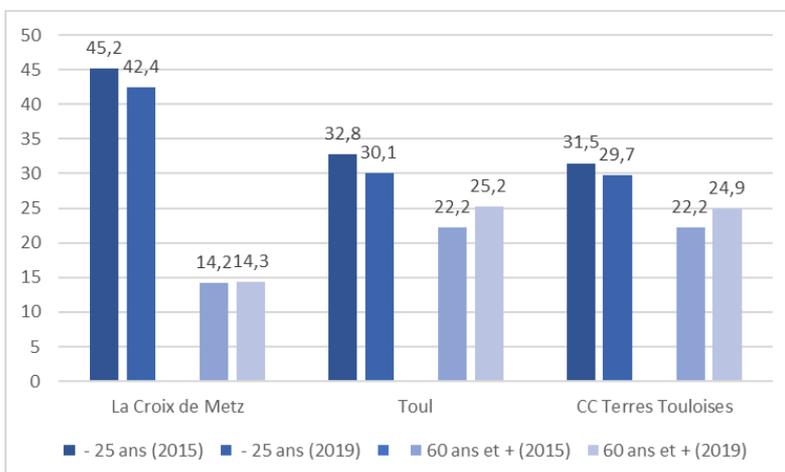
Le quartier a perdu plus de 10,5% de ses habitants entre les recensements de 2013 et 2018 (passage de 1.876 habitants à 1.679). Cette tendance à la baisse se retrouve à l'échelle de la Ville comme de l'intercommunalité mais de manière moins marquée.



La perte importante du nombre d'habitants à l'échelle du quartier prioritaire est due d'une part aux démolitions de logements réalisées et au fait qu'il n'y a pas eu de reconstruction sur le quartier.

Néanmoins, le quartier reste marqué par une population jeune importante, même si on relève une légère baisse en pourcentage (passage de 45,2% à 42,4%). La baisse de la part des moins de 25 ans a également impacté la Ville dans son ensemble et la Communauté de communes.

Par contre le quartier est moins impacté par l'accroissement de la population âgée de 60 ans et plus. Cette évolution est perceptible à l'échelle de la Ville comme à celle de l'intercommunalité, alors que la population âgée reste quasiment stable sur le quartier. Par ailleurs le taux des 60 ans et plus reste à un niveau faible. L'indice de jeunesse (comparaison de la part des moins de 20 ans par rapport à la population de 60 ans et plus) reste à un niveau élevé : 2,5.



Le quartier présente une autre singularité. La présence immigrée y est importante : 28,3% de la population. C'est quasiment trois fois plus que le taux relevé au niveau communal et quasiment cinq fois plus qu'au niveau intercommunal. Ce constat vaut même si le taux d'immigrés baisse un peu sur la durée du contrat de ville (passage de 32,4% à 28,3%).

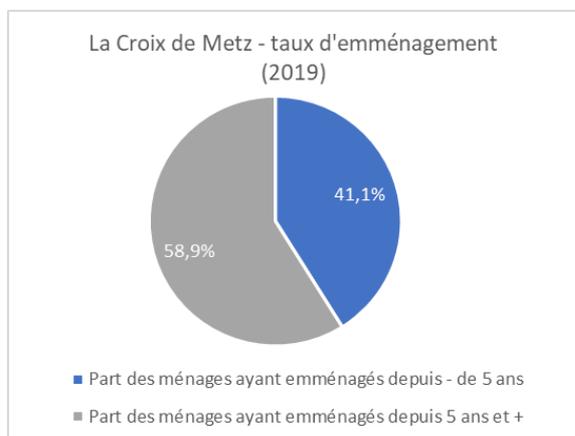
Un quartier en mouvement

Précaution méthodologique

La prise en compte des taux d'emménagement vise à mettre en lumière et nuancer l'approche statique que propose le profil sociodémographique. Cette donnée, récemment mise à

disposition par l'INSEE pour les quartiers politique de la ville, permet d'apprécier les dynamiques résidentielles (au sein du quartier mais aussi les entrants et sortants).

La population du quartier La Croix de Metz est peu stable. Seuls 33% des habitants y résident depuis 10 ans ou plus. Ce taux est de 53% à l'échelle de l'intercommunalité et de 41% à celle de la commune.



En creux, ce taux souligne l'arrivée, sur les cinq dernières années, de 4 personnes sur 10 à l'échelle du quartier, sachant que 17% des personnes sont arrivées depuis moins de deux ans.

Une étude, menée à l'échelle du Grand Est², souligne que les ménages qui quittent les QPV ont une situation moins fragile que ceux qui y restent et ceux qui s'installent dans ces quartiers sont un peu plus pauvres que ceux qui y habitent. Les mobilités se font souvent dans l'environnement urbain proche.

Ce qu'il faut retenir :

La commune fait partie de la communauté de commune des Terres Toulaises (CC2T) depuis le 1er janvier 2017, date de la fusion de la communauté de communes du Toulinois et de celle de Hazelle en Haye. La CC2T compte 41 communes pour un territoire de 473 km² sur lequel 45 414 habitant(e)s vivent et travaillent (populations légales 2020 en vigueur au 1er janvier 2023 – INSEE). Quatrième ville de Meurthe-et-Moselle et chef-lieu d'arrondissement, la Ville est située sur la Moselle et le canal de la Marne au Rhin, au cœur des vignobles des Côtes de Toul.

Elle compte 15 857 habitants et regroupe 35% de la population intercommunale

La Ville est en perte d'habitants (décroissance - 4,1%) et a une population plutôt âgée (indice de vieillissement = 81%). La population jeune affiche le plus fort recul (-11%).

Le quartier de la Croix de Metz situé à l'entrée nord de la ville, surplombe la vieille ville ainsi que la vallée de la Moselle. Il compte **1305 ménages** pour une population totale de **3013 habitants en 2019**.

Le nombre d'allocataires CAF s'élève à 2 424 personnes soit environ 57% de la population du quartier et 65% des ménages.

38 % des ménages sont des personnes seules soit 498 personnes dans le quartier.

Enfin, le périmètre retenu pour le QPV³ compte **1679 habitants** pour un revenu médian de 7 613€.

Le quartier fait face à une baisse de population assez importante, due d'une part aux démolitions de logements réalisées et au fait qu'il n'y a pas eu de reconstruction sur le quartier.

La population reste marquée par une population jeune (en augmentation entre 2013 et 2018) :

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7453447>

³ Quartier Politique de la Ville

- Le taux de jeunes de moins de 26 ans est élevé (43%), le plus élevé des QPV dans le département : soit un indice jeunesse de 2,6.

A noter un écart de perception sur la démographie du quartier entre la collectivité et l'équipe d'évaluation, du fait que le périmètre du QPV Croix de Metz est plus réduit que celui du quartier global de la ville haute dénommé également Croix de Metz.

→ Ainsi, tandis que les données QPV mettent en lumière une forte population jeune, l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par la commune notamment à l'échelle du quartier global de la ville haute, nuance la perception de jeunesse du quartier, par une forte présence de la population sénior.

Le taux d'emploi est le plus bas des QPV du département, renforcé par un écart très important entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes :

- La faiblesse d'emploi des femmes est expliquée pour partie par un taux élevé de monoparentalité.
- A noter par ailleurs un relativement faible nombre d'habitants du QPV inscrits à Pôle emploi (Données mars 2022) : 191 personnes (DEFM catégorie ABC) dont 28 jeunes de moins de 25 ans et 86 femmes.

Un point de contexte sur Toul : une faible mobilité des familles pour descendre de la ville haute (QPV) à la ville basse.

Quelques indicateurs clefs	
Part des jeunes de moins de 25 ans	43%
Taux d'emploi	32.2%, dont Femmes : 21,6% 33 % des 15-24 ans sont sans emploi et non diplômés
Taux de pauvreté	54,1%
Part des ménages ayant emménagé depuis - de 5 ans	41,6%

A noter que :

- Le taux de pauvreté des habitants du quartier est élevé : 54,1%.
- Le taux d'emménagement récent (moins de cinq ans) des ménages est particulièrement élevé.

3- Services Publics et Associations présents dans le quartier

Avant la construction de l'Espace André Malraux dans les années 1990, existaient :

- le foyer « mille clubs » qui rassemblait des femmes de différentes communautés pour diverses activités (couture...) : cela leur permettait aussi de se retrouver entre elles et d'échanger leurs savoirs, leurs coutumes.

- le marché hebdomadaire, sur la Place Henri Miller

- le foyer « des jeunes travailleurs » construit par Kléber, détruit au début des années 90.

Sur ce quartier, existaient aussi certains services publics et de proximité, tels que : la poste, la police, la gendarmerie, le centre médico-social, des commerces, médecins, pharmacies.

La construction de l'Espace André Malraux en 1995 a permis d'accueillir en son sein de nombreux services. Intégré à compter de 2016 comme un des sites du Centre Socioculturel de la Ville, on y trouve actuellement différents services à la population :



Site A. Malraux

- **Ville de Toul** : Centre socio-culturel permanent (directrice adjointe, 1 animateur jeunesse, accueil), Politique de la Ville : cheffe de projet

⇒ 1 Espace Public Numérique

⇒ 1 studio de musique

⇒ 1 cuisine solidaire

- **CCAS** : Pôle administratif et social, Dispositif de Réussite Educative.

- **Département de la Meurthe et Moselle** : Maison Départementale des Solidarités, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

- **Mission Locale** : Permanences selon le planning.

- **Maison de la justice et du droit** : Accueil renseignement. Présence d'une greffière du lundi au vendredi. Permanences de diverses structures (France Victime 54, SPIP, Défenseur des droits, conciliateurs de justice, délégués du procureur, TGI de Nancy : Permanence avocat les samedis matins)

- **Référent Violences Conjugales** : Permanence accueil tous les jeudis après-midis (CIDFF)

- **Association Mosaïque** : CLAS et accompagnement à la parentalité

- **Association Femmes Relais** : Cours de français pour les primo arrivants, ateliers

- **Conseil Citoyen**

- **Radio Décllic** : Studio Malraux

- **Emplettes et Cagettes** : Démarche Dignité Dans les Assiettes (DIDA)

- **Groupe Photo Malraux**

- **Association de football JCA (Jeunes Citoyens en Action)**

- **Pays Terres de Lorraine, pôle entrepreneuriat**

- **U2AF**

Le quartier dispose également de différentes infrastructures telles que :

- Salle Joseph Oury (accueil d'activités associatives et regroupements familiaux)

- Structure « les Acacias » (accueil collectif de mineurs, centre de loisirs sans hébergement) et ludothèque

- Crèche Roger Rolin

- Etablissements scolaires sur ou à proximité immédiate du périmètre (3 maternelles, 3 écoles élémentaires, 1 collège)

- Pension de Famille « La Cuesta » gérée par ARELIA

- Gymnase Evelyne Faveaux

- Gymnase PM Curie
- Stade Pont Bernon
- Agrès sportifs en accès libre
- terrain de basket 3x3 inauguré en 2023

On constate que même si les infrastructures du quartier demeurent nombreuses au regard de la population, l'animation a quant à elle diminué au fil du temps (abandon du marché hebdomadaire, fermeture des commerces de la place Henri Miller, seule subsiste une épicerie)

4- Définition du quartier vécu

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (établissements scolaires, équipements sportifs, zones d'activité, services publics...).

Sorties / Loisirs :

Centre Socio Culturel site M. Dinet

Médiathèque : Peu de fréquentation par les familles de la Ville Haute, les principaux contacts se font via les sorties organisées (écoles, Mosaïque, DRE, Femmes Relais...)

Ludothèque : Ouverture d'un lieu aux Acacias permettant un meilleur accès des familles du quartier que dans les locaux du centre-ville.

Patinoire : Peu de fréquentation par les familles de la Ville Haute, les principaux contacts se font via les sorties organisées (écoles,...)

Piscine Ovide : Peu de fréquentation par les familles de la Ville Haute, les principaux contacts se font via les sorties organisées (écoles, DRE...)

Cinéma : Peu de fréquentation par les familles de la Ville Haute, les principaux contacts se font via les sorties organisées (écoles, PRE...)

Service Public :

Mairie : Les habitants se rendent en Mairie principalement pour le service Etat Civil, les permanences de M. Le Maire et les inscriptions scolaires.

La Poste : Le bureau de poste est situé au centre-ville de Toul ou sur le quartier St Michel/Clémenceau. Pas de bureau de poste sur le quartier.

CAF : Plus de permanence à Toul, les rendez-vous se font désormais uniquement à Nancy.

CPAM : permanence en centre-ville

CCAS : Les services rendus par le CCAS sont accessibles en mairie ou à Malraux

Appart'info situé à la résidence Intergénérationnelle Habitat et Humanisme : permanences de différentes structures (Point Conseil Budget, ADIL) ainsi que des animations.

Commerce :

- Supermarché discount situé à proximité immédiate du quartier.

- Supermarchés (Toul Arsenal, Ecrouves la Justice et Toul Valcourt)
- Marché bihebdomadaire à Toul Centre (alimentaire et vestimentaire)
- ZAC de Dommartin lès Toul

Les politiques publiques de droit commun et les crédits spécifiques de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu dès lors qu'ils bénéficient aux habitants du quartier prioritaire.

5- Investissements prévus sur le quartier

Dans le cadre du projet de mandat 2020 – 2026 de l'équipe municipale actuelle, plusieurs travaux sont programmés. Certains ont trait directement au QPV, d'autres concernent le quartier vécu.

Ci-dessous la liste non exhaustive des projets engagés ou à venir :

- Lancer un grand " plan vélo "
- Installer des " zones de convivialité " dans plusieurs quartiers
- Planter 800 nouveaux arbres en cinq ans pour embellir l'espace public et créer l'ombrage rafraîchissant pendant l'été
- Adapter nos bâtiments au dérèglement climatique
- Réaménager le " Théâtre de verdure " à la Croix de Metz avec de nouvelles installations choisies en concertation avec les riverains
- Réhabiliter la salle Joseph Oury
- Poursuivre la réhabilitation des rues de la ville : îlot Cugnot-Poirot, rue Jeanne d'Arc, Quartier Neuf, Vouachalons, Maréchal Lyautey, Olympe de Gouges...
- Dédier un logement communal au logement d'urgence, pour venir en aide face à des situations de crise (incendie...)
- Lutter contre les problèmes de vitesse en créant des aménagements concertés avec les riverains
- Poursuivre le déploiement de la vidéo-protection en fonction des besoins des habitants dans leurs quartiers
- Engager un grand programme de mise aux normes de la voirie sur plusieurs années, basé sur un diagnostic précis de l'accessibilité de la ville à toutes les formes de handicap
- Réaménager les vestiaires du stade Pont Bernon et du stade municipal
- Réhabiliter la crèche Roger Rolin
- Aménager les abords des écoles pour plus de sécurité en réduisant la vitesse et la présence de la voiture, en concertation avec les parents
- Créer une ou deux salles de cinéma supplémentaires au Citéa, afin de varier les projections et gagner en convivialité
- Créer une salle supplémentaire de pratique sportive au sein de la halle Balson
- Créer un pôle dédié aux sports de combat
- Favoriser l'installation d'un complexe de sports-loisirs avec des activités nouvelles à Toul de type laser game, escape game, bowling, escalade...
- Lancer une grande concertation avec les élèves pour réaménager les cours d'école afin de les adapter aux nouveaux usages (végétalisation, fraîcheur, ombre, jeux...) en lien avec les parents et les équipes pédagogiques -> plan pluriannuel d'aménagement des cours d'écoles

6- Poche de pauvreté identifiée : Toul centre-ville historique

Le centre-ville intra-muros de Toul compte 3151 personnes et 1879 ménages (INSEE 2019).

La réfection du centre-historique est une véritable priorité du mandat municipal 2020-2026. Grâce à Action Cœur de Ville, dont bénéficie le centre-ville, Toul a pu mettre en œuvre de nombreux projets de requalification fléchés autour de 4 axes :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.



Pour autant, subsiste une poche de pauvreté.

En effet, le revenu déclaré médian mensuel est de 1 365 € en 2020. On note des disparités très importantes entre les revenus les plus hauts et les revenus les plus bas. Ainsi, sur le centre-ville, en 2020, le niveau de vie des 10% des personnes les plus riches est 3,2 fois supérieur à celui des 10% des personnes les plus pauvres.

Une population très isolée. Sur les 1879 ménages que compte le centre-ville, 1322 sont composés d'un seul adulte soit, 70,4% et 1098 sont composés d'une seule personne. Ainsi, plus de 58% des personnes du centre-ville vivent seules et environ 12% sont mono-parents.

Une population immigrée et étrangère en hausse passant de 3% en 2013 à 5,8% en 2019.

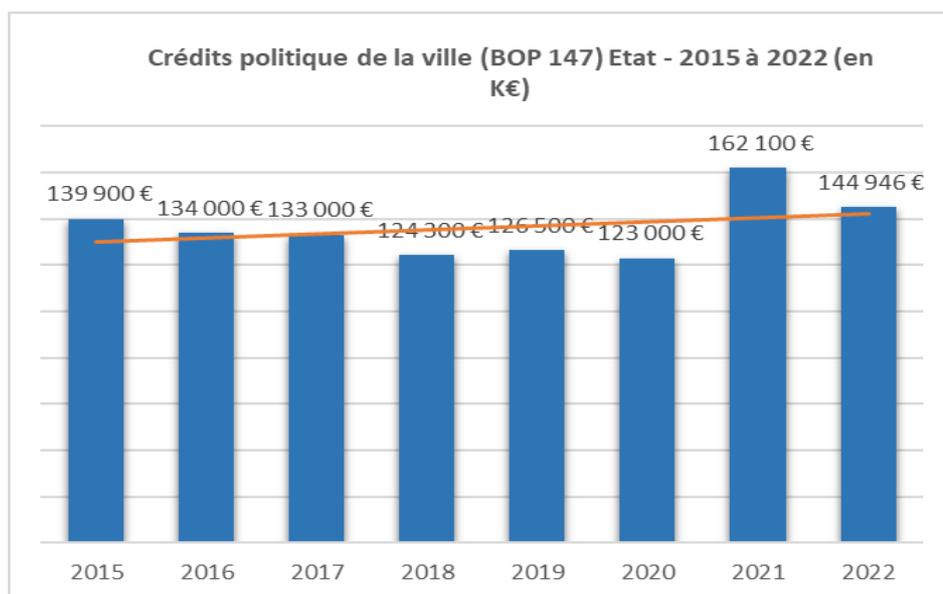
Une population vieillissante : Entre 2013 et 2018 le centre-ville a perdu 18,8% de moins de 3 ans, 18,8% de moins de 11 ans, 11,1% de moins de 18 ans. Dans le même temps, on note une augmentation des 60 – 74 ans et des + de 75 ans. Les plus de 60 ans représentent 24% de la population du centre-ville.

Un bâti ancien, typique des centres villes avec plus de la moitié des logements construits avant 1946.

Le taux de pauvreté y est de 26,1% et 20% des ménages sont couverts par des minima sociaux.

7- Bilan des financements Etat

1 087 746 € de crédits spécifiques Etat ont été mobilisés entre 2015 et 2022 au bénéfice des habitants du quartier de la Croix de Metz :



La mobilisation annuelle des crédits a eu tendance à baisser de 2015 à 2020 mais le contexte de la crise sanitaire a entraîné une augmentation marquée en 2020 (qui apparaît peu dans le graphique, du fait d'un report de 23 500€ de 2020 sur 2021⁴) et en 2021 du fait de la mobilisation notamment des dispositifs Quartiers d'été et Quartiers Solidaires Jeunes. Ce niveau de financement est resté à un niveau élevé en 2022, supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

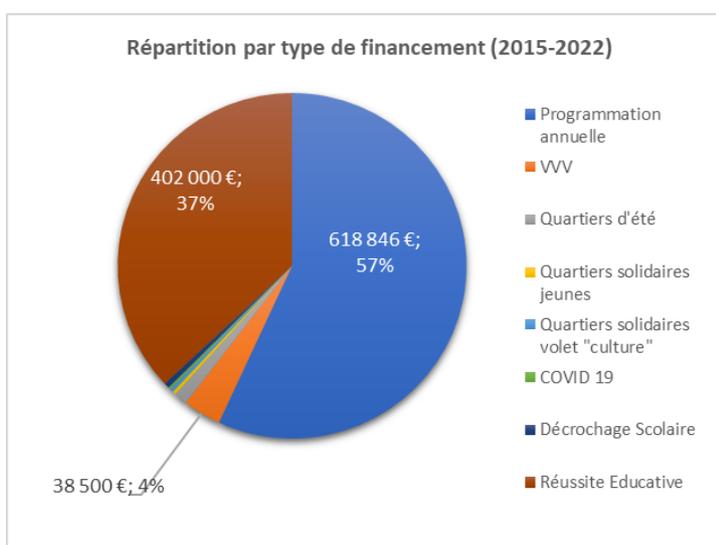
Approche par dispositifs

Les crédits relevant de la programmation annuelle (618 846€) représentent plus de la moitié des financements, soit environ 77.350€ en moyenne sur l'ensemble de la période. Avant la crise sanitaire la tendance était marquée par une baisse lente des crédits mobilisés.

Les financements dédiés aux enjeux de réussite scolaire, qui concernent principalement le Programme de Réussite Educative (PRE), mobilisent 37% de l'enveloppe des crédits spécifiques.

L'enveloppe relative au PRE a été stable de 2015 à 2021 (50.000€ par an), sauf en 2022 où la subvention est passée à 52.000€. Des moyens dédiés ont été mobilisés en 2021 pour agir contre le décrochage scolaire.

Le dispositif Ville Vie Vacances a permis un apport assez faible (4% de l'enveloppe, soit 38 500€) mais ces moyens constituent un ajustement annuel. Les montants évoluent d'une année sur l'autre (un montant oscillant entre 2.5 à 8.5 K€ selon les années).



⁴ Du fait du contexte de la crise sanitaire, nombre de structures sur ce territoire comme ailleurs ont été amenées à décaler la programmation des actions d'une année sur l'autre (2020 sur 2021).

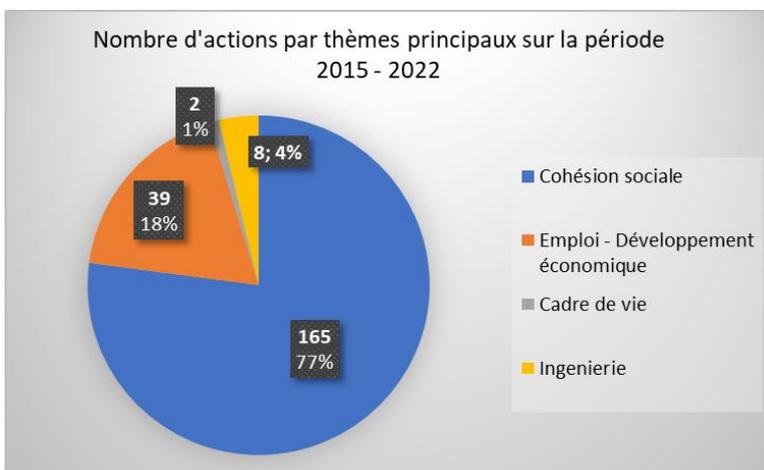
Enfin, les financements liés à la crise sanitaire représentent 2% de l'ensemble des moyens, concentrés sur les années 2020 et 2021.

Analyse par thématiques / piliers

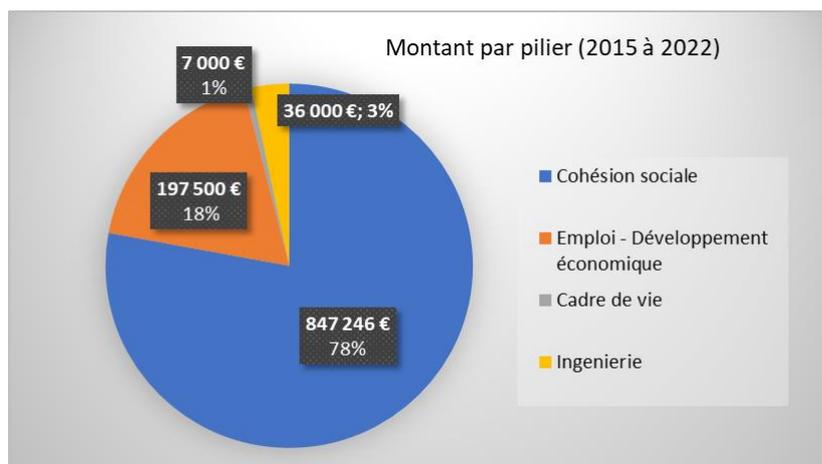
Les crédits Etat dédiés au quartier prioritaire, de 2015 à 2022, ont permis de soutenir financièrement 224 actions.

Les trois-quarts (77%) des actions financées concernent la cohésion sociale (165 actions au total sur la période étudiée), avec une mobilisation des crédits alloués du même niveau (78%).

Les interventions sur le pilier emploi - développement économique se traduisent par la réalisation de 39 actions (18%) et d'un effort financier mobilisant 18% des crédits Etat.



et d'un effort financier mobilisant 18% des crédits Etat. Ce constat est légèrement en deçà de l'objectif national fixé par l'Etat, sachant que la mobilisation d'au moins 20% des crédits spécifiques était attendue sur ce pilier.



Le pilier cadre de vie n'a donné lieu à la réalisation que de 2 actions entre 2015 et 2022 (soit 1% des crédits).

Cette faible part pourrait s'expliquer par la forte mobilisation sur l'habitat et le

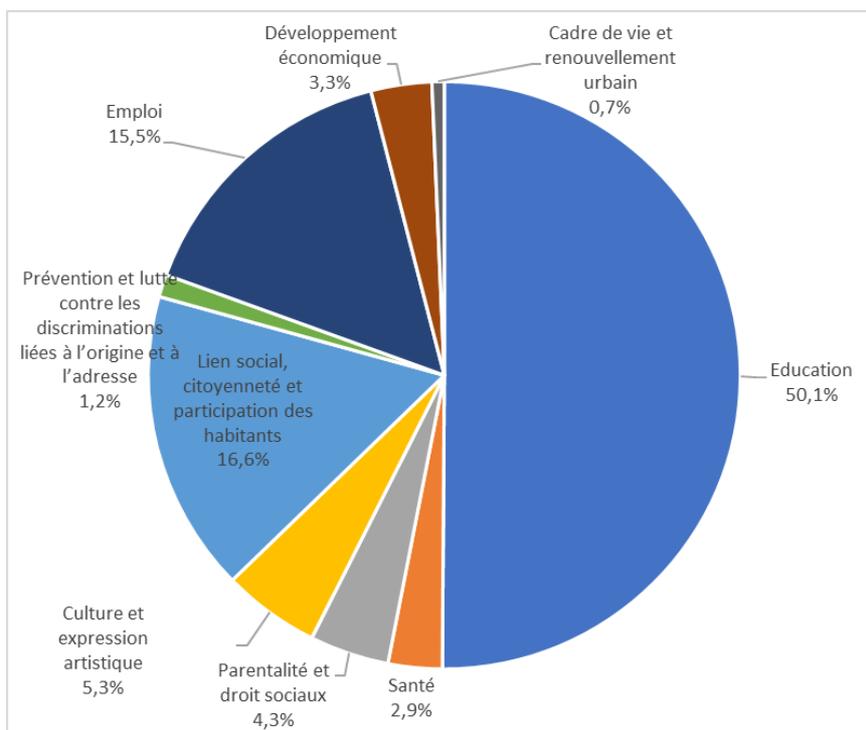
cadre de vie qui a eu lieu jusqu'en 2014, dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine.

Par ailleurs, d'autres moyens ont été mobilisés au titre du cadre de vie dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Enfin, 3% des crédits ont concerné le cofinancement de l'ingénierie du Contrat de ville (chef de projet politique de la ville). Ce soutien a été maintenu tout au long du contrat de ville.

Zoom sur les axes d'intervention prioritaires

Le graphique (ci-dessous) met en évidence, de manière synthétique, sur la durée de 2015 à 2022, les volumes financiers par thématiques consolidant l'analyse précédente.



Les axes d'intervention qui ont mobilisé la majorité des crédits relèvent donc de trois domaines :

- L'éducation représente les moyens les plus importants (50% des moyens mobilisés).
- Le deuxième axe d'intervention, qui a mobilisé le plus de moyens, est celui du lien social, de la citoyenneté et de la participation des habitants (17%).

Lien social, citoyenneté et participation des habitants	174 746 €
dt Jeunesse	67 000 €
dt Accès à la citoyenneté	23 900 €
dt Participation des habitants	9 500 €
dt Sports (et loisirs)	71 800 €
dt Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services	2 546 €

- Le troisième axe d'intervention est celui de l'emploi (15%). La majorité des actions dans ce domaine ont été mobilisées au titre de l'accompagnement de l'insertion professionnelle.

Le montant moyen des financements spécifiques Etat par action (hors PRE⁵) s'élève en moyenne à 3 329 €. Ce sont les actions relevant du champ de la cohésion sociale qui présentent le coût le moins élevé. Inversement ce sont les actions dans le domaine de l'emploi qui ont le coût le plus élevé.

	MONTANT	Moyenne par action
Cohésion sociale (hors DRE)	445 246 €	2 836 €
Emploi et développement éco	197 500 €	5 064 €
Cadre de vie et renouvellement urbain	7 000 €	3 500 €
Ingenierie	36 000 €	4 500 €
	685 746 €	3 329 €

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	197 500 €
Emploi	162 500 €
dt Repérage, accueil, information, accompagnement de 1 ^{er} niveau (premier accueil)	12 000 €
dt Accompagnement à l'insertion professionnelle	138 500 €
dt Prévention et lutte contre l'illettrisme	12 000 €
Développement économique	35 000 €

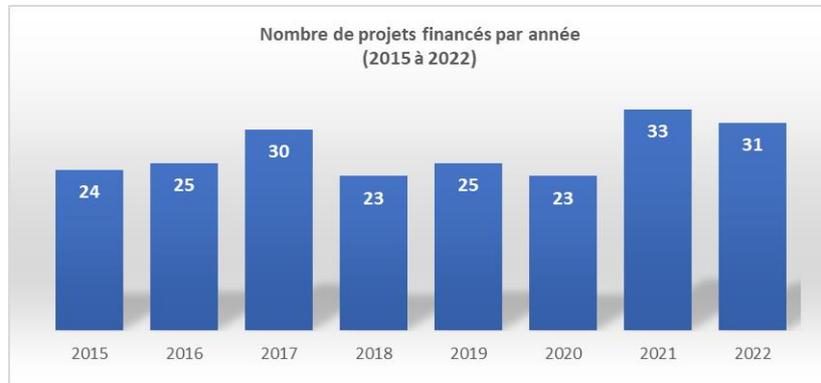
Quatre points d'attention :

- **Trois-quarts (77%) des actions financées concernent la cohésion sociale, avec une mobilisation des crédits alloués du même niveau (78%).**
 - Les interventions sur le pilier emploi - développement économique se traduisent par la réalisation de 33 actions (18%) et d'un effort financier mobilisant 18% des crédits Etat.
- **Ce constat est légèrement en deçà de l'objectif national fixé par l'Etat : la mobilisation d'au moins 20% des crédits spécifiques est attendue sur ce pilier.**
- **Le pilier cadre de vie n'a donné lieu à la réalisation que de 2 actions entre 2015 et 2021 (soit 1% des crédits).**
 - Cette faible mobilisation pourrait être liée au fait qu'une forte mobilisation sur l'habitat et le cadre de vie a eu lieu jusqu'en 2014, dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine.
- **A noter que 3% des crédits ont concerné le cofinancement de ressources d'ingénierie du Contrat de ville (équipe projet politique de la ville) chaque année depuis 2015.**

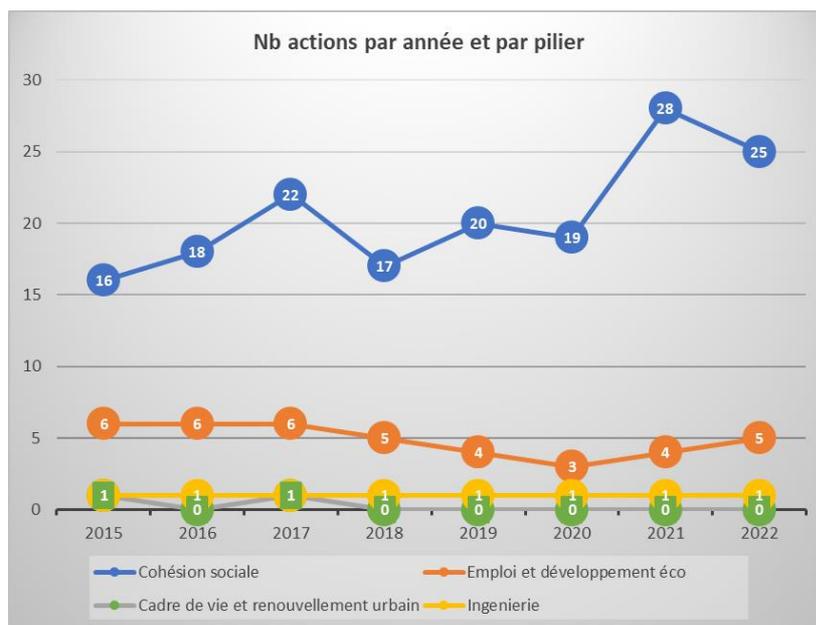
⁵ Le dispositif PRE reposant sur de l'ingénierie, il a été exclu de ce calcul du coût des actions.

Analyse des actions

Le nombre de projets financés est relativement stable sur l'ensemble de la période 2015 - 2022 (entre 23 et 25 actions sur 5 des 8 années étudiées), avec néanmoins deux pics notables : 2017, avec 30 actions financées et la période de 2021 et 2022.



L'augmentation du nombre d'actions soutenues, en particulier sur l'année 2017 et sur les années 2021 et 2022, résulte principalement d'un effort en faveur des actions relevant de la cohésion sociale : 16 actions soutenues en 2015, puis 22 en 2017, 28 en 2021 et 25 en 2022.



Sur le volet cohésion sociale, au-delà des actions relevant de la réussite éducative (PRE, CLAS...) qui a représenté 527.000€ et 35 actions auxquelles on peut ajouter le soutien à la fonction parentale (8 actions, 45 600€), les interventions ont porté principalement sur les actions en direction des loisirs et de la jeunesse avec des actions visant la citoyenneté (78 actions, 162.700€). L'intervention de l'association Jeunes & Cité à compter de 2020 a consolidé cet axe.

Le champ culturel (pratiques et manifestations culturelles et artistiques), quoique plus modeste, avec la présence d'une radio associative a constitué un levier pour intervenir auprès des habitants (24 actions, 55.900€).

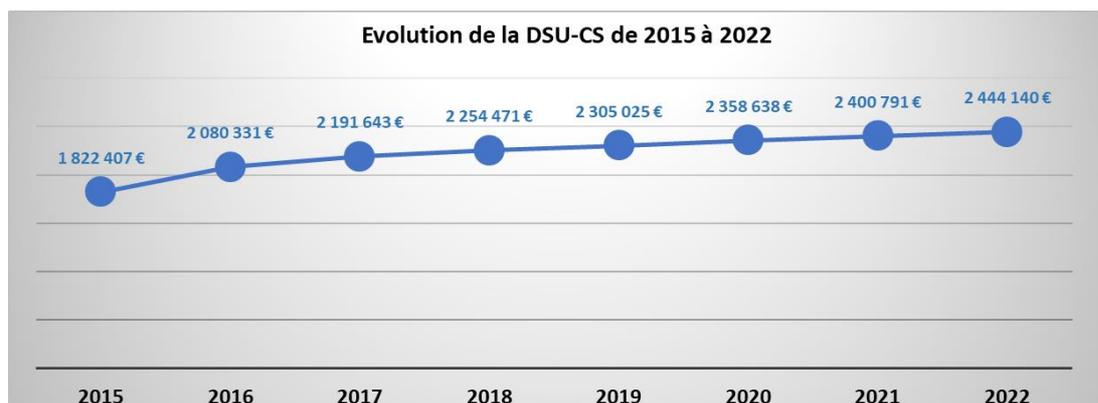
Les autres domaines d'intervention, qui représentent des moyens peu importants, relèvent de la participation citoyenne (fonctionnement du conseil citoyen de 2018 à 2020 et financement d'actions de participation des habitants depuis 2020) et de la lutte contre les discriminations.

Les actions relevant du champ de l'emploi et du développement économique sont restées à un niveau assez faible mais des moyens assez importants ont été mobilisés sur les enjeux

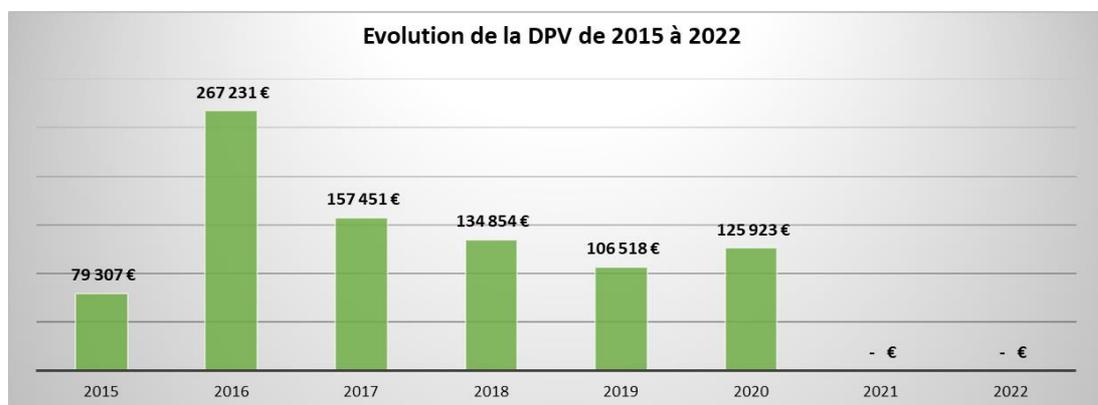
d'insertion par l'activité économique (138 500€), en complément des dispositifs de droit commun existants par ailleurs.

8- Les autres moyens dédiés par l'Etat à la politique de la ville

- L'abattement fiscal sur la taxe foncière pour les propriétés bâties
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale



- La dotation politique de la Ville



- L'aide aux postes via le dispositif adultes-relais et les postes Fonjep pour soutenir les associations de proximité

4 postes Adultes Relais pourvus sur le territoire :

- 1 poste pour l'Association Femmes Relais : médiation pour les personnes nouvellement arrivées en France.
- 2 postes pour l'Association Mosaïque :
 - 1 poste de Médiateur Coordinateur de Projets jeunes
 - 1 poste de coordinatrice Médiatrice Coordinatrice des Actions Familles
- 1 poste Ville de Toul : médiatrice aide aux démarches numériques et accès aux droits

- 1 poste en recrutement à Toul Habitat comme médiateur sur les thématiques de l'emploi et de la précarité énergétique

- Structure porteuse du poste	- Durée poste	- Domaine d'intervention	- Estimation du coût poste (à fin 2022)
- Association FEMMES-RELAIS Espace André Malraux	- Poste à compter de 2016	- Accès aux droits	- 133 000 €
- Association MOSAÏQUE Espace André Malraux	- Poste à compter de 2016	- Médiation en lien avec la parentalité	- 126 667 €
- Association MOSAÏQUE Espace André Malraux	- Poste à compter de 2016	- Médiation en lien avec la parentalité	- 133 000 €
- Ville de TOUL	- Poste à compter de 2017	- Accès aux droits	- 114 000 €

CONTRAT DE VILLE

2024 - 2030

DECLINAISON PAR GRANDS ENJEUX

Il est à noter que l'ensemble des thématiques abordées sont en interaction et s'entendent toutes comme complémentaires les unes des autres.

Dans chacune d'entre elles, une attention particulière sera portée aux publics spécifiques que sont les jeunes (12 – 25 ans) et les seniors (+ de 65 ans).

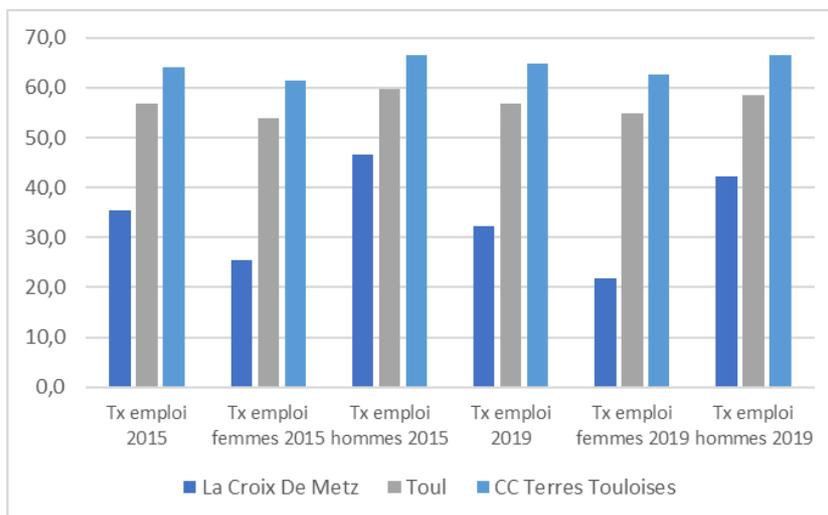
La participation des habitants tant pour la définition des besoins que tout au long des projets menés devra être recherchée en priorité.

EMPLOI / INSERTION

PRINCIPAUX CONSTATS

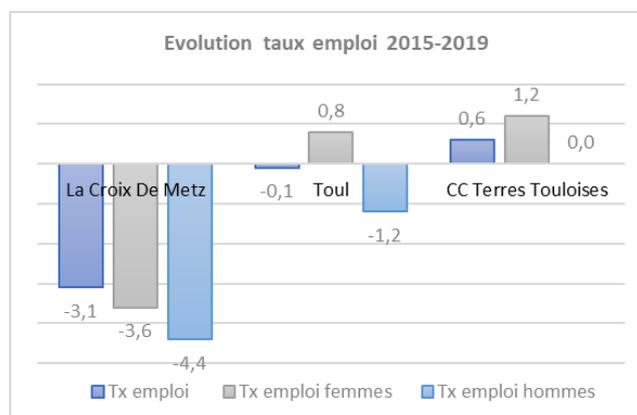
Le quartier présente le taux d'emploi le plus bas des QPV du département : 32,2%.

Ce constat préoccupant est renforcé par un écart très important (20 points) entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes, même s'il s'est un peu réduit entre le recensement de 2015 et celui de 2019. Le taux d'emploi particulièrement bas des femmes peut, pour partie s'expliquer par une



forte monoparentalité sur le quartier de la Croix de Metz (41,3% de familles monoparentales).

	Tx emploi	Tx emploi femmes	Tx emploi hommes	Part emplois précaires	Part pop temps partiel	Ecart tx emploi F et H
Données RP 2015	35,3	25,4	46,5	33,0	19,7	-21,1
Données RP 2019	32,2	21,8	42,1	31,0	25,5	-20,3
Evolution	-3,1	-3,6	-4,4	-2,0	5,8	0,8



De plus, il a continué à baisser sur la période du contrat de ville.

Cette tendance n'est pas spécifique au quartier prioritaire mais elle y est plus marquée, comme le souligne le schéma ci-contre. Le taux d'emploi a en effet peu évolué voire a diminué à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité.

Le taux d'emploi peut également s'expliquer par un niveau de diplôme particulièrement faible mais aussi par des difficultés de mobilité identifiées par les acteurs (difficulté pour descendre de la ville haute, lieu où se situe le quartier prioritaire, et la ville basse).

Les données de Pôle Emploi, relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois font état d'une baisse du nombre de demandeurs (entre fin 2016 et fin 2021), mais une augmentation des chômeurs de longue durée.

	DEFM fin 2016	DEFM fin 2021	évol	DEFM ABC fin 2016	DEFM ABC fin 2021	evol	DEFM ABC - 26ans fin 2016	DEFM ABC - 26ans fin 2021	evol	DEFM ABC CLD (2ans et +) fin 2016	DEFM ABC CLD (2ans et +) fin 2021	evol	%
La Croix De Metz	268	241	-10,1%	240	226	-5,8%	47	33	-29,8%	52	67	28,8%	29,6
poids QPV / Ville	14,2	14,9		15,4	15,8		16,2	13,4		14,0	16,1		
Toul	1 887	1 616	-14,4%	1 560	1 430	-8,3%	290	247	-14,8%	371	416	12,1%	29,1

Si le nombre de demandeurs d'emploi est faible, il reste à l'échelle du quartier sur-représenté (15,8% des demandeurs d'emploi résident sur le quartier prioritaire alors que le quartier ne représente que 11% de la population). Les jeunes y sont moins représentés.

L'emploi et le développement économique sont des leviers clefs visant à favoriser l'émancipation des habitants des QPV et à réduire les écarts de revenus qui conduisent des quartiers à s'inscrire dans la géographie prioritaire des Contrats de ville.

Cette thématique de l'emploi et du développement économique est en premier lieu un sujet de droit commun, impliquant les acteurs du service public de l'emploi, du monde économique ou de la formation.

Les interventions spécifiques du Contrat de ville, notamment dans le cadre de l'appel à projet annuel, visent plutôt à lever les freins dans l'accès à l'emploi ou la mise en réseau avec les acteurs économiques, en complémentarité, voire en subsidiarité avec le droit commun.



Quelques chiffres QPV Croix de Metz

- L'inscription au Pôle Emploi est plus faible chez les femmes, chez les jeunes et chez les résidents du QPV (en février 2023, 196 inscrits à Pôle Emploi).
- **Le taux d'emploi est le plus bas des QPV du département (32,2%), particulièrement marqué chez les femmes et les jeunes.**
- Le territoire est attractif en terme d'offre d'emploi
- Une part importante de personnes d'origine étrangère dans les demandeurs d'emploi (23,5% des DE dans le QPV contre 10,6% pour la Ville de Toul)
- Un faible niveau de qualification des DE : 74% de niveau infra-baccalauréat dans le QPV.
- Nécessité d'adapter les modes de garde aux besoins des personnes en insertion.
- Constat : D'une façon générale, la place de l'emploi (et la « valeur travail ») a changé : augmentation des exigences, refus des contraintes, recherche du « sens », de temps libre et de « valeurs », choix de l'intérim, génération Z (zapping).
- 37,4% des jeunes de Toul inscrits à la Mission Locale sont issus du QPV.
- 2 freins majeurs, surtout pour les femmes essentiellement : mobilité et mode de garde.
- Les jeunes (16-25 ans) accompagnés par la Mission Locale résidant au QPV accèdent plus facilement à l'emploi, aux formations, ou à l'alternance que les jeunes issus de Terres de Lorraine.
- Question des savoirs de base dans l'accès à l'emploi (culture, langue, codes sociaux, ...)

ARSA du QPV inscrits au CCAS :

- 44% des allocataires du RSA n'ont pas le permis de conduire.
- 48% des allocataires du RSA en mobilisation et 32% en socio-pro ont des difficultés d'accès aux droits.
- Avec la reprise économique, il reste les personnes les plus éloignées de l'emploi.
- 80% des allocataires du RSA ont noté une problématique de santé.

Constat ARSA – CD54 :

Parmi les personnes allocataires du RSA, domiciliées au sein du QPV, on enregistre une forte proportion de publics féminins chefs de familles (familles monoparentales et/ou en couple). L'ensemble des allocataires peuvent accéder aux offres d'insertion du territoire, grâce à l'accompagnement de proximité réalisé en grande partie, par le CCAS de la ville de Toul, les travailleurs sociaux de la MDS Toul Croix de Metz et la Mission Locale.

Pour autant, certains allocataires du RSA rencontrent des difficultés d'accès aux droits et de mobilité qu'il conviendrait de mieux prendre en compte dans les futurs plans d'actions (problématique de santé, publics éloignés de l'emploi...).

Inscription Mission Locale des jeunes :

QPV	Croix de Metz	Toul (autres quartiers)	Terres de Lorraine
68	102	80	388

SWOT partenarial emploi et développement économique

FORCES	FAIBLESSES
Accompagnements des publics (CCAS, CD 54, Mission Locale, PE...)	Difficulté pour le public à créer un CV
Un réseau de partenaires actif et dynamique sur le territoire	Accompagnement des personnes qui débutent en emploi : par employeur / aide à l'employeur
De nombreux dispositifs existent (accès à la formation, remise à l'emploi...)	Lisibilité des différents dispositifs pour les pro et surtout le public.
Réalisation de projets communs co construits	Mobilité des publics tant physique que psychologique
	Mode accueil des enfants, manque de places gardes occasionnelles jeunes enfants
	Public de plus en plus éloigné de l'emploi (freins sociaux, frein à l'emploi)
	Taux emploi le plus faible du Département sur le QPV
	Problématique des savoirs de base non acquis
OPPORTUNITES	MENACES
Marché du Travail dynamique sur les dispositifs d'insertions actifs	Réforme des retraites
Réseau de partenaires existant	Mobilité des publics (formation, emploi)
Nouveau rapport au travail (à réinventer)	Un turn over important (41,6% des habitants n'était pas là il y a 5 ans)
Nouvelles méthodes de recrutement (nom CV, par le sport, escape game)	Rapport au travail, perte de la valeur travail, relation au travail qui bouge
Redonner du sens au travail	Mobilisation des publics plus difficile
Valoriser certains emplois, promotions/filières	Organisation du travail
Equilibre temps perso, temps prof (télétravail, semaine de 4 jours/12)	Contexte économique et géopolitique peu favorable et anxiogène
Expérimentation Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée	Projection + difficile dans l'avenir même en travaillant
Présence de Jeunes et Cités, CSC, médiateurs... comme relais potentiel	Taux de pauvreté important (54,1%)
France Travail	
Outil partagé d'accès à la formation, aux événements et dispositifs	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Soutenir une insertion socio-professionnelle efficiente et durable des habitants du quartier.

Objectif 1 : Renforcer l'articulation stratégique et opérationnelle du groupe emploi QPV et les dispositifs de droits communs afin de garantir un meilleur accès du public du QPV à ces dispositifs.

Objectif 2 : Offrir un relais d'information particulièrement soutenu en direction du public issu du QPV en matière d'accès à la formation et à l'emploi.

Objectif 3 : Adapter les modes d'accueil afin de permettre un meilleur accès à l'emploi du public féminin (horaires atypiques, places réservées...).

Objectif 4 : Faciliter la mobilité des habitants du QPV vers les zones d'emploi pour favoriser leur employabilité (transport en commun, transport à la demande, location de scooter et de vélo, auto partage...).

Objectif 5 : Soutenir et favoriser la création d'entreprises en lien avec le pôle entrepreneuriat du Pays Terres de Lorraine et l'ADIE⁶.

Enjeu 2 : Mieux connaître les publics afin de favoriser leur accès à l'emploi et à la formation.

Objectif 1 : Encourager une approche plus transversale en associant davantage les acteurs de proximité de « l'aller vers » les habitants (médiateurs / adultes-relais, éducateurs de prévention ...) afin de cibler les publics « invisibles » ou « très éloignés de l'emploi »

Objectif 2 : Renforcer le travail avec les entreprises du Toulais afin de les accompagner sur les nouvelles méthodes de recrutement pour des publics spécifiques.

Objectif 3 : Poursuivre le développement de forums emplois/formation.

Les opérateurs mobilisables :

Maison de l'emploi – CCAS – Département 54 – Pôle Emploi – Mission Locale TdL – Pôle entrepreneuriat du Pays TdL – Fraternité Sud Lorraine – CC2T – Jeunes et Cités – Sous-préfecture de Toul – Toul Habitat – Région Grand Est - DDETS

⁶ Association pour le Droit à l'Initiative Economique

TRANSITIONS

1- La Santé

PRINCIPAUX CONSTATS

Les enjeux de santé ne peuvent se limiter au périmètre d'un quartier.

Les actions de l'Agence Régionale de Santé visent à contribuer à :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- La réduction de la mortalité évitable ;
- L'efficacité du système de santé.

4 priorités sont identifiées pour le futur Schéma Régional de Santé (SRS) 2023-2028 :

- 1) Renforcer la prévention au plus près des jeunes (0-16 ans) et de leurs parents
- 2) Minimiser l'impact environnemental sur la santé dans un contexte de changement climatique
- 3) Optimiser l'accès aux soins non programmés dans chaque territoire
- 4) Encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie aux différents âges de la vie

En ce qui concerne le département de la Meurthe-et-Moselle, une priorité est donnée au renforcement de la prévention auprès des enfants de 0 à 6 ans et leurs familles, ainsi que le développement des actions « aller-vers ».

La période allant de la grossesse jusqu'aux 6 ans de l'enfant est une période fondamentale durant laquelle les conditions et les comportements favorables à la santé se construisent.

C'est pourquoi la prévention et promotion dès le plus jeune âge constituent la priorité pour la Délégation Territoriale de Meurthe et Moselle.

L'ensemble des acteurs doit agir puissamment sur l'ensemble des déterminants de santé, par des actions ambitieuses notamment en matière de soutien à la parentalité, de repérage en santé au sein de l'école et d'accès à un socle de prévention impulsé par les Soins Primaires.

Trois sphères bien circonscrites interagissent constamment :

- L'École : lieu majeur de prévention et promotion de santé dans la mesure où les enfants passent plus de 40 % de leur temps d'éveil à l'école.
- L'environnement Familial : il s'agit de doter les familles des clefs de compréhension et des compétences de base leur permettant de répondre du mieux possible aux besoins essentiels de leurs enfants
- Les Soins Primaires : quels que soient leurs lieux d'habitation, leurs situations sociales, les parents/enfants doivent accéder à un socle minimum de compétences et d'approches en particulier au sein des structures d'exercices coordonnés ou au travers de démarches d'« Aller-Vers ».

L'axe santé est traité de manière globale dans le cadre du Contrat Local de Santé.

SWOT partenarial Santé

FORCES	FAIBLESSES
De nombreux professionnels de santé présents sur le territoire.	Peu de professionnels de santé au sein du QPV et une méconnaissance importante des dispositifs existants par les habitants.
Visites, contrôles et actions de prévention à destination des enfants et des jeunes.	Importance de la souffrance psychosociale notamment chez les jeunes.
Une offre de soin complète sur le territoire	Difficultés pour les travailleurs sociaux d'aborder les questions d'addiction afin de mettre en place un suivi.
Mise en place du Contrat Local de Santé (CLS)	Arrêt de l'Atelier Santé Ville en 2015 = fin du réseau
Nombreuses permanences (CAARUD, Service addiction, PASS...)	Méconnaissance des droits,...
Centre Médico-Psychologique adultes et enfants	Une espérance de vie de 5,75 ans plus basse sur le QPV
Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)	Délais très importants pour les rdv spécialistes
OPPORTUNITES	MENACES
Installation d'une permanence de la Maison des Adolescents (MDA)	MDA : permanences déjà remplies (2 mois d'attente)
Réécriture du Contrat Local de Santé (CLS)	Absence de pédopsychiatre au CMP
	Manque d'offre en santé mentale = temps d'attente trop long, prise en charge interrompue...
	Impact environnemental sur la santé des personnes

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Assurer la prise en compte des spécificités du QPV dans les groupes de travail du CLS.

Enjeu 2 : Développer les actions de prévention primaire

Objectif 1 : Soutenir les actions en faveur de l'équilibre alimentaire et de prévention de l'obésité notamment chez les plus jeunes.

Objectif 2 : Encourager le développement de l'activité physique et de la pratique sportive au service du loisir et de la santé (Prescription 'mouv'...).

Objectifs 3 : Encourager les initiatives citoyennes, associatives et institutionnelles en matière de mieux manger (jardins en pied d'immeuble, achat groupé...)

Enjeu 3 : Assurer une meilleure prise en charge des personnes en souffrance psychosociale et souffrant de maladie psychique, addictions.

Objectif 1 : Avoir une meilleure connaissance des parcours de soins et des possibilités de prise en charge de chacun.

Objectif 2 : Elaborer un annuaire recensant les différents organismes de prise en charge de la souffrance psycho-sociale.

Objectif 3 : Soutenir l'action du GEM⁷ sur le territoire afin de trouver des solutions pour les personnes souffrant d'isolement et/ou en souffrance psycho sociale.



Les opérateurs mobilisables :

Contrat Local de Santé - ARS – CCAS – CSC – Service des sports – Maison des Ados – PMI

⁷ Groupe d'Entraide Mutuelle

2- Accès au numérique

PRINCIPAUX CONSTATS

L'accès et l'utilisation de l'outil numérique par les publics du QPV demeure un des problèmes récurrents sur le quartier et peut avoir des conséquences dans beaucoup de domaines de la vie quotidienne notamment l'accès aux droits. De plus, ces difficultés sont parfois combinées avec une non maîtrise de l'écrit.

Il existe des cours d'informatique portés par le CSC qui demeurent peu connus et insuffisants aux vues des difficultés rencontrées ainsi qu'une initiation à l'utilisation de la tablette pour le public senior. L'association Femmes Relais propose également pour ses publics accompagnés une initiation à l'utilisation de l'outil informatique.



SWOT partenarial accès au numérique

FORCES	FAIBLESSES
Mediateur social en charge des questions d'accès aux droits et au numérique	Faible taux d'équipement informatique de la population du QPV
Ateliers d'initiations (ordi, tablette)	Barrière de la langue, des savoirs de base, non maîtrise de la langue écrite.
Espace Numérique en accès libre	Une réalité encore plus pregnante chez les publics seniors.
	Manque d'une offre concertée et visible sur le territoire
	Non maîtrise de l'outil informatique.
OPPORTUNITES	MENACES
Dispositif Aidant Connect	Isolément de ces publics
Qu'en est il du CRIL ?	Favorise le non recours aux droits, aux soins...

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeux 1 : Assurer l'accès à l'outil numérique à tous les publics afin de lutter contre l'illectronisme

Objectif 1 : Mieux répondre aux demandes et autonomiser les personnes dans leur utilisation (cours informatique, offre personnalisée sur prescription, accès libre)

Enjeux 2 : Prévenir des dangers liés au numérique (addictions, arnaques, exposition aux écrans, aux images violentes, complotisme, désinformation...)

Objectif 1 : Mener des actions de préventions adaptées et différenciées selon les âges.

Les opérateurs mobilisables :

CSC – CCAS – Médiatrice accès aux droits – Département 54

3- Logement / cadre de vie

PRINCIPAUX CONSTATS

96% des habitants du QPV sont locataires du parc social.

Constats des partenaires :

- Demandes d'aide financière en augmentation concernant l'énergie.
- Sous-occupation : départ des enfants devenus des jeunes adultes et difficultés des parents à quitter le logement même s'il est trop spacieux et onéreux
- 19,2% des jeunes de 16-25 ans habitant au QPV et accompagnés par la Mission Locale ont eu une situation de logement précaire (foyer, hébergé chez un tiers, dans la voiture, ...).
- 10,8% des jeunes de 16-25 ans habitant à la Croix-de-Metz et accompagnés par la Mission Locale ont eu une situation de logement précaire (foyer, hébergé chez un tiers, dans la voiture, ...).
- Parallèlement seul 6,6% des jeunes de 16-25 ans habitant à Toul Centre et accompagnés par la Mission Locale sont dans cette situation.
- 25,9% des jeunes de 16-25 ans habitant sur le territoire de Terres de Lorraine et accompagnés par la Mission Locale ont eu une situation de logement précaire (foyer, hébergé chez un tiers, dans la voiture, ...).
- Carence de logements d'urgence.
- Très peu de « petits » logements et de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- L'accès au logement est compliqué sans justificatif de revenus (notamment pour les jeunes de moins de 25 ans, qui n'ont pas droit au RSA).
- La demande de domiciliation au CCAS est stable pour les adultes, et en légère hausse pour les jeunes.
- AppartInfo : Nouveau projet en cours de réflexion.
- Nécessité d'accompagnement des publics dans toutes les démarches en lien avec le logement.
- Changement fréquent de logement et de fournisseur d'énergie.



La thématique du logement et du cadre de vie est très fréquemment abordée par les habitants lors des différentes rencontres et échanges formels ou informels. Ils notent un cadre de vie qui s'est tout de même globalement amélioré depuis l'ANRU (ouverture du quartier, espaces verts avec la création du Parc de la Fraternité, réhabilitation des logements...). Ils relèvent un manque de mobilier urbain et d'éclairage notamment au niveau du parc de la Fraternité et de la rue de Verdun. Les marches exploratoires réalisées sur le quartier sous l'impulsion du Conseil Citoyen ont par exemple donné lieu à l'aménagement concerté de la place H. Miller (en cours).



Fresque, Résidence Yourcenar, rue Stéphane Hessel

SWOT partenarial Logement cadre de vie

FORCES	FAIBLESSES
Chantiers jeunes pour améliorer le cadre de vie	accès aux PMR des logements sur le QPV
Volonté partagée d'améliorer le cadre de vie des Toullois	Savoir Habiter
projet ANRU = amélioration du quartier	
Résidence sociale, Arélia pension de famille	
Actions de Toul Habitat	
Adaptation des logements TH	
Renovation énergétique entreprise par Toul Habitat	
Présence d'un Appart Info en centre-ville	
Marches exploratoires, Conseil citoyen	
OPPORTUNITES	MENACES
Projets Appart Info en cours de redefinition	Coût de l'énergie
Résidence intergénérationnelle Habitat et Humanisme (hors QPV)	Impayés de loyer
Toul Habitat	Dégradation sur le quartier
Diagnostic en marchant Conseil Citoyen	
Poste AR Toul Habitat	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Encourager la diversification de l'offre de logement dans le quartier

Objectif 1 : Favoriser l'accès à la propriété par la vente de logements Toul Habitat.

Objectif 2 : Gestion du parcours résidentiel des habitants en proposant une offre immobilière adaptée (typologie de logements, offre locative, accession à la propriété...).

Enjeu 2 : Aider les publics dans la gestion du savoir habiter

Objectif 1 : Exploiter davantage l'appart info auprès des publics QPV dans le cadre du nouveau projet 2024.

Objectif 2 : Renforcer les actions de prévention et d'information sur le savoir habiter en partenariat avec le Conseil Citoyen, la CC2T, le bailleur, le médiateur social...

Enjeu 3 : Améliorer l'attractivité et l'image du quartier en garantissant un cadre de vie agréable pour tous.

Objectif 1 : Prévenir les dégradations en associant davantage les habitants et les enfants des écoles à l'entretien et l'aménagement des espaces publics (marches exploratoires, chantiers jeunes ...)

Objectif 2 : Renforcer la présence sociale à travers notamment les gardiens d'immeubles, médiation (bailleur, J&C, Ville...)

Les opérateurs mobilisables :

Toul Habitat – CLCV – Conseil Citoyen – CC2T – acteurs de l'appart'info

4- Mobilité / transports

PRINCIPAUX CONSTATS

Quelques freins ont été recensés mais pas de véritables données chiffrées :

- On note des problématiques de liaisons intermodales entre les communes.
- Difficulté pour se rendre sur le quartier et en sortir (physique : absence de bus en soirée et le dimanche mais aussi psychologique).
- La difficulté ne réside pas tant dans le financement du permis de conduire mais davantage sur l'assiduité et l'obtention du code qui reste un frein pour certaines personnes. 2/3 des permis de conduire financés par Pôle Emploi ne vont pas au bout.
- De nombreux freins psychologiques à la mobilité.



Nécessité de réaliser un véritable diagnostic « mobilité » à plus grande échelle (CC2T ?)

La mobilité tant physique que psychologique reste un enjeu clé sur le QPV.

Le réseau de bus s'est amélioré avec l'arrivée du réseau par Colibri.

Les bus demeurent insuffisants pour les liaisons ville haute – ville basse notamment en soirée (plus de bus à partir de 20h) et les week ends (offre réduite les samedis et inexistante le dimanche).

SWOT partenarial Mobilité/transport

FORCES	FAIBLESSES
Repar Vélo	Réseau cyclable peu développé
Réseau de bus Colibri	Inadéquation horaires de transports - horaire de vie, de travail...
OPPORTUNITES	MENACES
Operateur de transport ouvert au dialogue	Prix des carburants
Location vélo elec, scooter... en accès libre	Mobilité psychologique
Auto partage	
Developpement d'une réseau cyclable adapté	
Financement de permis via Pôle Emploi	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeux 1 : Développer la mobilité inter quartiers et vers l'extérieur de la ville.

Objectif 1 : Améliorer les liaisons cyclables afin de favoriser les déplacements doux tout en garantissant plus de sécurité aux usagers.

Objectif 2 : Engager une réflexion globale autour de la mobilité au niveau de la CC2T pour mieux prendre en compte les besoins du QPV

Objectif 3 : Mener une réflexion sur les sentiers pédestres sécurisés permettant la liaison vers le Centre-Ville.

Enjeux 2 : Lever les freins psychologiques à la mobilité

Objectif 1 : Poursuivre l'accompagnement physique des personnes afin de les autonomiser.

Les opérateurs mobilisables :

CC2T – Pôle Emploi

EMANCIPATION

1- Citoyenneté, lien social, intégration

PRINCIPAUX CONSTATS

Les enjeux en matière de lien social, de citoyenneté et d'intégration.

Le financement de la politique de la ville s'attache essentiellement au **soutien de la vie associative de proximité**, la cohésion sociale reposant en grande partie sur les capacités de ces associations de quartier à maintenir des liens de proximité et à favoriser l'expression des habitants. Elles jouent souvent un rôle de médiateur entre ceux-ci et les institutions.

Le tissu associatif de la Croix de Metz joue un rôle important pour le maintien et le développement du lien social, dans une période d'accroissement de la pauvreté et de montée des inégalités.

Par conséquent, le soutien à la vie associative du quartier apparaît comme une priorité du futur contrat de ville. Ainsi le maintien des postes adulte-relais existants sera recherché, compte tenu des contraintes actuelles (enveloppe constante ou en baisse dans les années à venir).

Les associations devront inscrire leurs actions dans les priorités définies par les partenaires institutionnels et agir de façon coordonnée avec ces derniers, afin de répondre aux problématiques du quartier (éducation, insertion, parentalité, égalité femmes/hommes...).

La participation citoyenne, via le conseil citoyen demeure une priorité pour le futur contrat de ville.

Le Conseil Citoyen s'investit sur l'ensemble des animations et manifestations ayant lieu sur la Croix de Metz, parallèlement il organise des marches exploratoires et des rencontres en pieds d'immeuble afin de recueillir et faire remonter la parole des habitants.

La Ville dispose d'un pôle participation des habitants au sein du CSC ainsi que d'un poste de chargé de mission développement durable et participation citoyenne.



Les Estivales - Toul'été près de chez vous 2022

Concernant l'intégration, une association est porteuse de l'apprentissage du français. Elle est bien identifiée par les apprenants et les partenaires.

Les cours sont dispensés à partir du niveau pré alpha jusqu'au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence (CECR) par le biais d'exercices d'expression écrite et orale, de compréhension écrite et orale ainsi que par des jeux de rôles ou des dialogues, mais aussi des jeux divers : dominos, jeu de l'oie, mots croisés sur le logement, la famille, les métiers. En 2022, l'association a accueilli 106 personnes de 36 nationalités différentes.

Les apprenants peuvent suivre jusqu'à 4 heures de cours par semaine (2 fois 2 heures), sauf pendant les vacances scolaires. Ainsi, un apprenant présent à toutes les séances participe à en moyenne 120 heures de cours /an.

En avril 2022, la sous-préfecture a sollicité l'association pour des cours de français aux réfugiés ukrainiens arrivés à Toul et dans les villages du Toullois, une trentaine environ ont été intégrés dans les cours.

L'association ARELIA porte la partie gestion des demandeurs d'asile qui permet l'accueil et l'orientation de ces publics.

SWOT partenarial lien social citoyenneté, participation, intégration

FORCES	FAIBLESSES
Présence de nombreuses associations sur le quartier permettant de créer du lien.	Difficulté d'impliquer les habitants dans les actions.
Un conseil Citoyen actif	Où sont les "invisibles" notamment les jeunes filles.
Partenariat renforcé avec le bailleur Toul Habitat	Lisibilité des actions pour les publics et les partenaires
Renfort de la présence sociale (Jeunes et Cités, médiateurs)	Des actions d'ouverture qui ne bénéficient pas ou peu au public FLE
Présence d'un association dispensant des cours d'apprentissage du français	Peu de passerelles entre FLE et les autres associations/structures
Apprentissages proposés aux parents au sein du collège Croix de Metz	
Présence de l'association ARELIA qui regroupe différents services (SAO, hébergement d'urgence, HUDA...)	
OPPORTUNITES	MENACES
Plateforme participative : proposition de projets par les habitants	Repli sur soi, individualisme
Pass famille nouvelle formule : "Toul est vous"	Prise en charge des publics ukrainiens qui a créé des tensions au sein des apprenants
Existence de nombreuses actions pouvant être support (bain de langage) pour les publics en apprentissages de la langue.	Publics ayant des situations administratives complexes = précarité, pas de projection possible
	Nécessité de plus d'organismes prodiguant des formations FLE
	Dispense des cours ne reposant que sur des bénévoles

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Rendre les habitants davantage acteurs de l'animation de leur quartier notamment via le Conseil Citoyen et les différents outils de participation

Objectif 1 : Favoriser l'implication des habitants dans la vie du quartier par le biais d'actions simples et visibles, valoriser leur « expertise d'usagers »

Objectif 2 : Permettre aux habitants d'être force de proposition pour leur quartier et la Ville notamment via la plateforme participative.

Objectif 3 : Favoriser l'accès aux actions mises en place en direction des populations ne maîtrisant pas ou peu la langue française.

Objectif 4 : Encourager le bénévolat au profit des habitants du quartier

Enjeu 2 : Renforcer le partenariat entre tous les acteurs associatifs et institutionnels sur le quartier

Objectif 1 : Rendre davantage lisible l'ensemble des actions menées afin de favoriser la participation des habitants.

Objectif 2 : Soutenir les associations locales, vecteur de lien social dans le quartier

Enjeu 3 : Favoriser les parcours partenariaux pour une meilleure prise en charge des publics primo arrivants.

Objectif 1 : Favoriser l'intégration des personnes immigrées par une prise en compte globale de leurs besoins en créant davantage de passerelles entre les associations d'apprentissage de la langue et les autres.

Objectif 2 : Encourager les apprenants à s'impliquer dans les associations locales afin de multiplier les lieux de socialisation et d'intégration

Objectif 3 : Favoriser les interactions et les mises en situation rencontrées dans la vie quotidienne des apprenants.

Enjeu 4 : Encourager les actions en faveur du vivre ensemble et du sentiment d'appartenance aux valeurs de la République.

Objectif 1 : Encourager l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble dès le plus jeune âge par des actions de socialisation.

Objectif 2 : Mener un travail sur les représentations culturelles et les stéréotypes afin de lutter contre les discriminations.

Les opérateurs mobilisables :

CSC – Conseil Citoyen – Femmes Relais – Mosaïque – Jeunes et Cités – associations du quartier en général – Education nationale – Département 54

2- Education / scolarité

PRINCIPAUX CONSTATS

Pour rappel, le REP comprend 1 collège, le collège Croix de Metz, 3 écoles préélémentaires et 3 écoles élémentaires.

Pour l'année scolaire 2020 – 2021, le QPV comptait 444 écoliers dont 170 en préélémentaires. 94 collégiens résident sur le QPV dont 78 sont scolarisés en REP. On compte 18 élèves en SEGPA, ULIS, UPE2A, 3^{ème} prépa métier ce qui représente quasiment 20% des collégiens. 60,5% des collégiens viennent d'un milieu défavorisé. Le taux de réussite au brevet est inférieur à la moyenne communale.

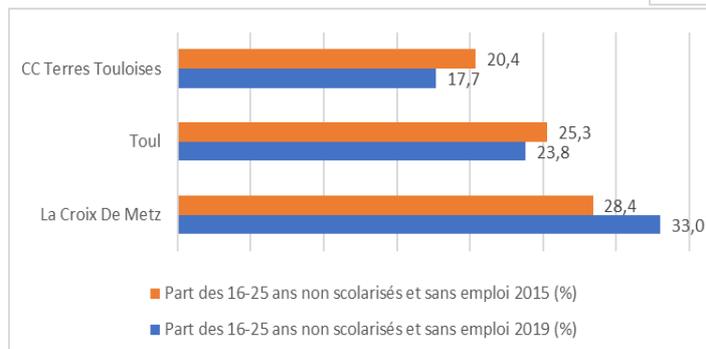
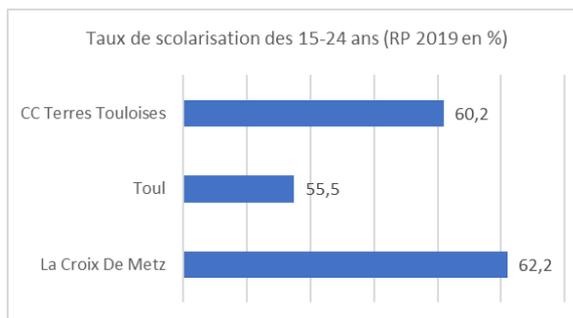
La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 33% ce qui est de 10 points supérieur à la moyenne de la commune.



Le quartier présente un taux de scolarisation des 16-24 ans élevé.

La situation est assez proche de celle relevée à l'échelle de l'intercommunalité. La situation est moins favorable au niveau de la commune

Dans le même temps, les données font apparaître qu'une proportion de jeunes âgés de



16-25 ans résidant dans le quartier (un tiers) rencontrent des difficultés, car non scolarisés et sans emploi. De plus, la situation s'est dégradée durant le contrat de ville alors qu'elle s'est améliorée aux deux autres niveaux territoriaux.

Constats partenaires :

- Isolement plus présent des jeunes du Centre-Ville par rapport à ceux de la Croix-de-Metz.
- Peu de jeunes du Centre-Ville, visibles au Centre-Ville.
- Changement des codes et des moyens de communication : adaptation nécessaire des professionnels.
- Enjeux des jeunes majeurs ASE (17^{ème} année) : création du parcours insertion.
- Où sont les filles, les adolescentes ?
- Mal-être important des jeunes sur la ville. Sur-sollicitation de la Maison des Ados, puis liste d'attente et pas de réponse. Pareil pour le CMP Enfants.
- Craintes dans l'avenir : Usage du numérique (addiction, éducation numérique, ...).
- Hausse du nombre d'enfants dans le QPV.
- Présence de l'association Mosaïque sur le QPV : cas unique sur les QPV.

SWOT partenarial éducation / scolarité

FORCES	FAIBLESSES
Présence de nombreux dispositifs de soutien CLAS, DRE, EN	Non maîtrise du langage (vocabulaire usuel...) - socialisation des jeunes enfants
Equipe de prévention spécialisée	Rythmes de l'enfant pas toujours respectés
	Ecrans très présents
	Absentéisme précoce
OPPORTUNITES	MENACES
Un partenariat développé pour la prise en charge des enfants	Précarisation des familles choix entre les plus en difficultés
	Bilan et prise en charge medical trop long (ortho, CMP...)
	Craintes autour des usages du numérique, des addictions
	Demande d'accompagnement CLAS en augmentation, réponse à toutes les demandes pas possible

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Garantir une offre éducative de qualité accessible aux enfants et jeunes du quartier prioritaire afin de favoriser la réussite éducative et scolaire.

Objectif 1 : Poursuivre et renforcer la concertation entre tous les acteurs afin d'être plus efficaces dans le suivi et l'accompagnement des enfants (EN, CLAS, PRE, OAE...)

Objectif 2 : Rendre plus lisible l'offre disponible pour les parents.

Objectif 3 : Mise en œuvre d'un parcours spécifique pour le public primo arrivant afin de favoriser leur intégration scolaire et sociale.

Enjeu 2 : Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire dès le plus jeune âge

Objectif 1 : Impliquer davantage les parents dans la scolarité de leur enfant

Objectif 2 : Accompagner l'intégration des enfants en difficulté de langage (allophone,...)

Objectif 3 : Renforcer les partenariats EN, Prévention Spécialisée, Mosaïque, PRE pour la prise en charge des situations de décrochage.

Enjeu 3 : Préparer l'orientation des jeunes

Objectif 1 : Mener des actions de présentation et de valorisation des différentes filières auprès des parents.

Objectif 2 : Encourager la participation des scolaires aux forums emploi organisés.

Les opérateurs mobilisables :

Mosaïque – PRE – Education Nationale – Jeunes et Cités – Maison des Ados – Service Education – Département 54

3- Famille et parentalité

La définition du diagnostic et des enjeux est en cours dans le cadre du réseau parentalité toulois.

Le diagnostic parentalité sera annexé au présent contrat dès sa finalisation.

CONSTATS PARTENAIRES

- Hausse du nombre de signalements à l'enfance (en sachant que les enfants témoins de violences conjugales sont considérés comme victimes).
- L'accès des familles précaires aux services prend du temps et il n'y a parfois plus de places (système du « premier arrivé, premier servi »).
- Hausse du nombre de familles monoparentales dans le QPV.
- Mobilité des familles, accessibilité des transports, coût des transports.
- Mobilité douce, développement des pistes cyclables, Repar'Vélo.
- Différence entre la Croix-de-Metz et le centre-ville au niveau de la mobilité : service rendu à la population.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Permettre aux parents de mieux connaître le champ des possibles en matière de parcours d'orientation.

Objectif 1 : Aider les jeunes au repérage de leurs potentiels et compétences

Objectif 2 : Permettre d'identifier et de baliser les parcours possibles.

Enjeu 2 : Se sentir conforter dans ses choix éducatifs

Objectif 1 : Organiser des temps avec les professionnels sur des sujets spécifiques

Objectif 2 : Développer les espaces de paroles et d'échanges entre pairs

Objectif 3 : Se sentir conforté dans ses choix éducatifs

Enjeu 3 : Trouver des soutiens pour partager du temps positif avec son enfant.

Objectif 1 : Valoriser les compétences et potentiels des parents

Objectif 2 : Permettre aux parents de créer des moments partagés avec son enfant

Enjeu 4 : Favoriser l'éveil de l'enfant 0 – 6 ans pour une meilleure entrée dans les apprentissages

Objectif 1 : Sensibiliser les parents à l'importance de leur rôle dans la socialisation et développement du langage chez leur enfant.

Objectif 2 : Favoriser un bain de langage français pour les enfants issus de familles d'origine étrangère avant l'entrée à l'école.

Les opérateurs mobilisables :

L'ensemble des membres du réseau parentalité de Toul.

4- Accès aux sports et à la culture

PRINCIPAUX CONSTATS

Riche de nombreuses associations sportives, la Ville de Toul mène une politique sportive ambitieuse, en tenant compte de la diversité des pratiques et des pratiquants, mais aussi des particularités toulouses. Une volonté qui se traduit notamment par la création de différents espaces dédiés aux sports en accès libre et gratuit (agrès sportifs, street park, terrain de basket 3x3...), par l'organisation de la fête du sport chaque année et l'obtention du Label « Ville active et sportive » 4 lauriers.

Les actions mises en œuvre sont portées au nom des valeurs véhiculées par le sport et partagées par la municipalité : la citoyenneté, l'éducation, la pédagogie, le respect de soi et des autres, le goût de l'effort, l'investissement associatif, le bénévolat, l'intégration, la sensibilisation à la transition écologique...

En outre, la Ville de Toul est à l'écoute de la santé des toulouses et des toulousains et propose, gratuitement, le dispositif SPORT SANTE. Ouvert à tous âges et toutes conditions physiques, il est animé par les éducateurs sportifs de la collectivité.

En matière de culture, la Ville de Toul est l'héritière d'un riche patrimoine historique parmi lequel, son centre-ville médiéval, sa Cathédrale St Etienne, ses remparts Vauban, qu'elle met régulièrement en valeur lors de l'organisation de divers événements et manifestations (800 ans de la cathédrale, marché médiéval, spectacles de son et lumière...)

Parallèlement, la Ville a l'ambition de développer les liens et échanges entre acteurs, et de soutenir une vision collaborative de la culture, ainsi est né le projet d'espace de création pluridisciplinaire au sein de l'Espace Dedon, dénommé L'Atelier, avec la volonté d'en faire un lieu d'exploration permanente, de créativité ; un lieu collaboratif et citoyen, où l'on participe à la vie de la cité. Il accueille une douzaine de résidents qui œuvrent dans la production artistique et artisanale et développent des projets en commun.

Enfin la Ville dispose de nombreux équipements culturels, musée d'art et d'histoire, médiathèque, cinéma, un centre culturel, une salle de spectacle et un studio de musique ouvert aux musiciens locaux.

Ainsi, les enjeux pour la durée du nouveau contrat de ville portent donc pour l'essentiel sur la mise en œuvre de projets permettant de **favoriser l'accès à la culture et aux sports ainsi qu'aux différents équipements s'y rapportant aux habitants du quartier prioritaire**, mais également d'utiliser le sport et la culture comme **vecteurs éducatifs** (au sens le plus large).

SWOT partenarial sport et culture

FORCES	FAIBLESSES
Developpement d'un créneau de Judo pour le public QPV à PM Curie.	Difficulté d'impliquer les habitants notamment sur les thématiques culturelles.
Présence d'associations oeuvrant autour de la diffusion culturelle.	Manque d'informations et d'accompagnement vers d'autres disciplines sportives (en dehors du foot).
Des infrastructures sportives importantes sur le QPV (gymnases PMC et Faveaux, terrain basket, agrès sportifs, city-stade...)	Chercher les "invisibles" notamment les jeunes filles.
Peu d'offre culturelle sur le QPV par rapport au centre-ville	
OPPORTUNITES	MENACES
Appropriation par les habitants des nouveaux services en accès libre (basket, agrès)	Non appropriation par les habitants des nouveaux services en accès libre (basket, agrès)
Créer des temps forts autour du sport.	
Ouverture d'un studio de musique sur le site Malraux	
Pass sport - Pass Jeune - Pass Culture - Pass Toul & Vous	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeux 1 : Favoriser les actions à vocation sportives et culturelles

Objectif 1 : Encourager l'accès à l'offre de service existante et encourager les habitants à aller vers de nouvelles disciplines sportives sur le quartier

Objectif 2 : Mettre en place une médiation culturelle renforcée et adaptée au public du QPV afin qu'il se sente légitime à participer aux événements à visée culturelle.

Objectif 3 : Encourager le développement d'événements culturels et sportifs sur le quartier.

Les opérateurs mobilisables :

Associations sportives et culturelles de Toul – services culturels – service des sports – association Mosaïque

5- Lutte contre les discriminations / laïcité

PRINCIPAUX CONSTATS

La population du QPV du fait de ses caractéristiques sociodémographiques (jeunes, femmes et hommes seuls, personnes étrangères ou considérées comme telles, lieu de résidence) est plus exposée aux phénomènes d'exclusion tels que la pauvreté, le chômage, le handicap mais aussi au « risque » de discriminations.

Une population d'origine étrangère importante :

Une forte représentation de population d'origine étrangère dans le QPV, 23,3% contre 7,1% au niveau de la Commune de Toul.

De faible revenu et un niveau de formation faible :

69,4% de la population du QPV perçoit au moins une allocation CAF et 55,2% sont des allocataires isolés soit plus de la moitié des allocataires du quartier.

24,8% des DE ont un niveau de formation inférieur au CAP BEP et 46% un niveau CAP BEP

De nombreuses familles ayant une PCS « défavorisée »

60,5% des élèves scolarisés au collège issu du QPV viennent d'une famille ayant une PCS dite « défavorisée » contre seulement 35,6% pour la commune

Une population plutôt jeune :

42,4% des jeunes de moins de 25 ans contre 30,1% dans la commune.

Indice de jeunesse 2.5

Des familles monoparentales

41,3% des familles sont monoparentales dans le QPV contre 20,9% dans la commune.

Un taux important de personnes en situation de handicap :

L'AAH représente 11,6% des allocataires recevant au moins une prestation CAF contre 9,9% pour la commune de Toul.

Constats partagés

- ⇒ Une réalité démographique de la présence étrangère sur le QPV
- ⇒ Une identification complexe des processus discriminatoires
- ⇒ Des victimes potentielles qui peuvent également être porteuses de discriminations
- ⇒ Pluralité des formes de discriminations : Sexe – Origine – Age – Diplôme - ...
- ⇒ Problématique de l'accès aux droits et non recours
- ⇒ Emergence des discriminations liées à la fracture numérique.
- ⇒ Une méconnaissance de l'autre et de ses différences qui entraîne des discriminations
- ⇒ Une prise en compte de cette problématique dans l'ensemble des projets portés par le contrat de ville.



Exemple d'action menée sur le quartier

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Connaître et identifier les discriminations pour agir

Objectif 1 : Identifier la pluralité des formes de discriminations

Objectif 2 : Avoir une meilleure connaissance des processus discriminatoires.

Enjeu 2 : Déconstruire les représentations et les stéréotypes

Objectif 1 : Déconstruire les préjugés vis-à-vis de l'autre

Objectif 2 : Mieux connaître l'autre pour comprendre ses différences

Objectif 3 : Porter une attention particulière aux discriminations dans le domaine de l'emploi

Enjeu 3 : Agir en direction des victimes de discriminations

Objectif 1 : Lutter contre le non recours aux droits

Objectif 2 : Conforter la mise en réseau des professionnels de l'accès aux droits

Objectif 3 : Communiquer auprès du public sur les recours existants

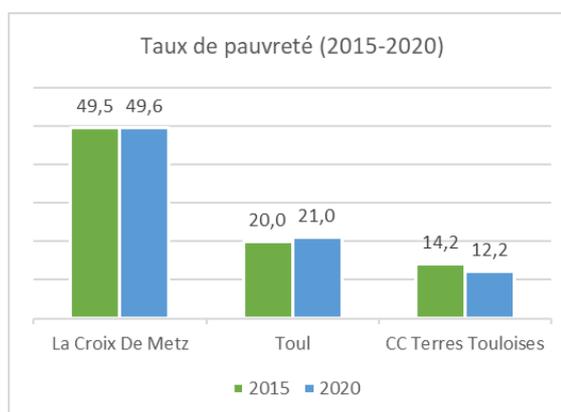
Les opérateurs mobilisables :

Conseil citoyen, Amnesty Internationale, MRAP

6- Pauvreté / précarité

PRINCIPAUX CONSTATS

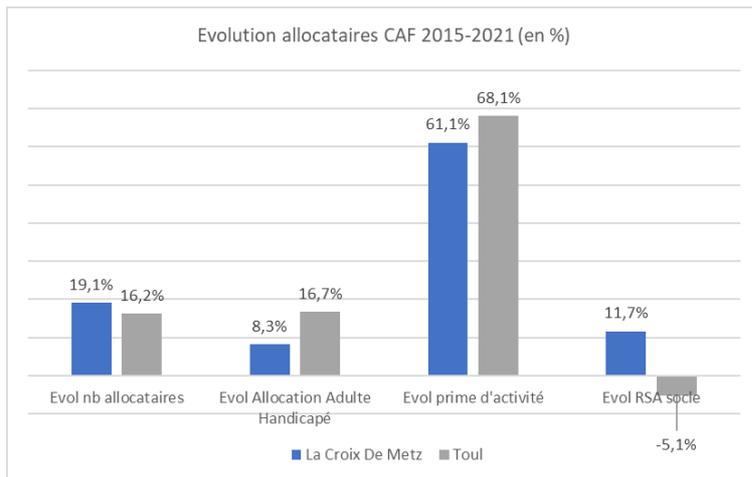
Le taux de pauvreté a peu évolué à l'échelle des différents territoires observés et les écarts se maintiennent. Un habitant sur deux du quartier de la Croix de Metz est sous le seuil de pauvreté. C'est un taux important et qui a peu évolué sur la période entre 2015 et 2020. L'écart est important avec la situation de la commune (taux de pauvreté de 21%) ou encore de l'intercommunalité (12%).



La médiane de revenu reste à un niveau particulièrement bas (1 123€/mois), même si elle augmente mais de manière moins forte qu'aux autres échelles territoriales.

Données ressources Source : Filisofi 2015 et 2020	Médiane du revenu disponible annuel (€) 2015	Taux de pauvreté 2015	Médiane du revenu disponible annuel (€) 2020	Taux de pauvreté 2020	evol médiane	% évol médiane	evol tx pauvreté
La Croix De Metz	12384,0	49,5	13480,0	49,6	1096,0	8,9	0,1
Toul	17690,0	20,0	19450,0	21,0	1760,0	9,9	1,0
CC Terres Toulouises	19734,0	14,2	22530,0	12,2	2796,0	14,2	-2,0

Les données émanant de la CAF à la fin de l'année 2021 indiquent que 560 ménages bénéficient d'allocations de la CAF, soit 70% de la population du quartier qui sont dépendantes de ces ressources.



La dépendance à ces aides augmente à l'échelle de l'ensemble de la Ville de Toul comme au niveau du quartier. Si pour certains minimas l'augmentation est plus marquée à l'échelle de la ville qu'à celle de la Croix de Metz, ces derniers restent sur-représentés au niveau des allocataires CAF. La dépendance est particulièrement forte au niveau du RSA socle. Un quart des bénéficiaires de cette

aide à l'échelle de Toul, habite le quartier.

Cette vulnérabilité des habitants du quartier de la Croix de Metz apparaît également à partir des données de la Caisse d'Allocations Familiales et celles du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Focus Demandes d'aides alimentaires – Chiffres CCAS 2020 :

- ⇒ 224 demandes en 2020 dont 24,6% émanait du QPV alors que ce dernier ne compte que 11% de la population de Toul. De même, 31% des demandes émanent de l'OPH alors qu'elle ne représente qu'environ 15% de la population toulouise.

Un taux de pauvreté particulièrement élevé sur le quartier : 54,1% au QPV, 26% au Centre-Ville, 21% à Toul contre 15% dans le département. Pour autant, aucune augmentation des demandes d'aides sociales n'est constatée (non-recours à celles-ci ?).

Sur l'ensemble des familles situées à Toul, un tiers des familles sont monoparentales.

Les jeunes accompagnés par la Mission Locale ont accès à des dispositifs ouvrant droit à des ressources financières (au niveau du RSA).

Constat du « mal manger » des jeunes reçus en garantie jeune.



SWOT partenarial Pauvreté Précarité :

FORCES	FAIBLESSES
2 cuisines pédagogiques	Difficulté pour trouver des leviers de mobilisation des publics isolés
Jardins partagés	Injonctions paradoxales
Présence d'Emplettes et Cagettes	
Jardins familiaux	
Epicerie Sociale Croix rouge	
Aide aux droits (CCAS, mediatrices, MDS)	
OPPORTUNITES	MENACES
Bon découverte Emplette et Cagette CCAS	Augmentation des denrées alimentaire, de l'énergie
Plan pauvreté	Non recours aux droits
Grain de sel	
Démarche dignité dans les assiettes - labo CAP	
Fonds dédié à la précarité alimentaire des étudiants	

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Concourir à décliner les axes du plan pauvreté sur le QPV

Les opérateurs mobilisables :

La Croix Rouge – Les restos du cœur – CCAS – Secours Catholique – MDS – labo CAP – Emplettes et Cagettes – ARELIA – Résidence Cordier – CAF

7- Accès aux droits

PRINCIPAUX CONSTATS

- Le réseau d'« accès aux droits » au niveau de Terres de Lorraine et porté par le Département 54 et la CAF. Ce groupe se réunit et organise une mise à jour des actualités de l'accès aux droits via une plateforme collaborative et une revue numérique. L'accès aux droits est un enjeu majeur et reste au cœur de la réflexion au sein de la Ville de Toul afin d'offrir une meilleure visibilité au public de leurs droits. Cette réflexion englobe également la problématique liée à l'accès à l'outil numérique.
- Présence de plusieurs médiateurs sociaux sur le quartier dont un particulièrement fléché sur l'accès aux droits et l'aide aux démarches. Sa mission est d'aider les personnes à répondre à des problématiques de la vie courante (aide aux démarches, rédaction d'un courrier, aide à la compréhension de certains documents...) visant à réduire le phénomène de non recours.
- Le CCAS porte le service d'aide aux démarches, une personne est présente tous les matins sur rendez-vous sur le site Malraux.
La maison de la justice et du droit est ouverte tous les jours avec ou sans rendez-vous et une permanence d'avocats à lieu environ 3 samedis matins par mois. L'association France Victime tient elle aussi des permanences sur rendez vous (1 journée par mois).

Offre de service présente sur le QPV

- Centre Socio-Culturel

- CCAS
- Maison Départementale des Solidarités
- MJD avec un greffier du TGI de Nancy 4 jours par semaine + différents intervenants (conciliateur, défenseurs des droits, permanences d'avocats...)
- Médiatrices sociales sur l'accès aux droits (Femmes Relais + Ville),
- Jeunes et Cités (équipe de prévention spécialisée).

SWOT Accès aux droits

FORCES	FAIBLESSES
CSC site Malraux – Dinet	Absence de conseiller numérique
CCAS : accueil inconditionnel + PARAD	AD2S pas assez connu
AD2S (accès aux droits) CSC...	Absence de cartographie de ce qui existe
Médiateurs sociaux	Communication vers usagers et entre professionnels
Animateur CAF proche des partenaires pour débloquer situations et possibilité RdV tel ou physique si besoin	Pouvoir accéder à l'emploi nécessite le numérique
	méconnaissance du taux de non recours
	Faible taux d'équipement @ des publics
	Pas d'espace France Service
OPPORTUNITES	MENACES
Maison France Service	Publics invisible : comment les toucher ?
Actionner les leviers pour lutter contre le non recours	Accélération technologique
Médiateurs = maillage de l'accès aux droits	Omniprésence du numérique (jeunes et publics vulnérables)
	Décalage dans les capacités d'utilisation loisirs et accès aux droits
	Nécessité de se connecter pour prendre les rdv = non recours

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Lutter contre le non recours aux droits

Objectif 1 : Faciliter l'accès à l'information en direction des partenaires et du public

Objectif 2 : Mieux coordonner les réponses apportées afin de resserrer le maillage

Objectif 3 : Créer un annuaire de l'accès aux droits

Enjeu 2 : Faciliter l'accès aux droits

Objectif 1 : Développer une maison France Services sur le quartier

Les opérateurs mobilisables :

Membres du réseau d'accès aux droits et aux services Terres de Lorraine

SECURITE

1- Prévention de la délinquance

PRINCIPAUX CONSTATS :

Le quartier de la Croix de Metz est l'un des secteurs les plus peuplés de la circonscription. La lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité, les incivilités et les troubles à la tranquillité publique ne sont pas le domaine exclusif de la Police Nationale. Il s'agit d'une coproduction de sécurité à laquelle sont associés l'éducation nationale, les bailleurs sociaux, les municipalités... Ce partenariat est formalisé à travers le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.). L'orientation des actions de cette instance, qui œuvre sur les communes de Toul et d'Écrouves, concerne plus particulièrement le quartier du centre-ville de Toul, sujet à des actes d'incivilité et de délinquance beaucoup plus importants en nombre que sur le territoire de la Croix de Metz.

A ce jour, le quartier de la Croix de Metz reste marqué par l'économie souterraine liée au trafic de stupéfiants. Il convient de souligner que des opérations judiciaires de grande ampleur y ont été récemment menées, conduisant à la neutralisation de trafiquants à la notoriété régionale. Quelques « points noirs » persistent sur quelques immeubles avec des nuisances pour le voisinage, mais également des dégradations. Nonobstant ces points de vigilance, il apparaît clairement que le quartier de la croix de Metz jouit d'une « certaine tranquillité ».

Sur quatre ans, les indicateurs de délinquance sont orientés à la hausse. Après une forte augmentation en 2022, les atteintes à l'intégrité physique restent soutenues en bonne partie du fait des violences « intra familiales ». Les atteintes aux biens progressent également, portées notamment par les « autres vols au préjudice de particuliers ». Dans ce contexte, il convient de noter que les faits de « violences urbaines » restent en nombre très modeste.

Dans le cadre des Groupes de Partenariat Opérationnels, le développement des efforts de prévention mis en œuvre par les différents partenaires, au sein de ce quartier est encouragé. L'implantation de nouveaux moyens de vidéo protection ont été réalisés à cette fin, notamment dans le but de lutter efficacement contre les regroupements d'individus et les nuisances qu'ils créent.

Présence d'une Maison de la Justice et du Droit (MJD) :

Le quartier prioritaire accueille une Maison de la Justice et du Droit, elle assure une présence judiciaire de proximité et concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès aux droits. Des mesures alternatives de traitement pénal et des actions tendant à la résolution amiable des conflits y sont conduites. Elle a, à la fois, une mission judiciaire et une mission d'accueil, d'information et d'orientation du public. La MJD est copilotée par le Président du Tribunal de Grande Instance et le Procureur de la République, Enfin, ce service dit de proximité est gratuit et confidentiel.

L'équipe de Prévention Spécialisée :

L'Equipe de Prévention Spécialisée est reprise depuis 2020 par l'association Jeunes et Cité. Elle est composée de 4 personnes Les actions de la prévention spécialisée s'inscrivent dans le cadre des missions de protection de l'enfance confiées au département, inscrites dans le code de l'action sociale et des familles.

La prévention est une action d'éducation spécialisée visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social. Elle ne lutte pas

directement contre la délinquance juvénile mais contribue à la prévenir de façon concomitante. La délinquance n'étant que l'une des voies possibles de marginalisation des jeunes.

L'action socio-éducative se caractérise par l'absence de mandat, la libre adhésion et l'anonymat, avec un mode d'action fondamental : la présence sociale.

SWOT Prévention de la délinquance

FORCES	FAIBLESSES
Présence d'un CLSPD	Peu d'offre pour le public ado, jeunes adultes (période de fragilité)
Equipe de prévention spécialisée	Manque d'actions de prévention
Vidéoprotection	Difficulté de repérage
Permanences d'avocats	
Présence d'une MJD	
Actions en direction de la jeunesse	
OPPORTUNITES	MENACES
	Difficulté de recrutement d'éducateurs spécialisé
	Contexte national et international

ENJEUX ET OBJECTIFS

Enjeu 1 : Encourager les réponses préventives notamment via la prévention spécialisée et les acteurs de terrain œuvrant sur le quartier

Objectif 1 : Repérer et entrer en contact avec les groupes de jeunes qui sont sur les espaces publics du quartier afin de pouvoir engager un suivi individuel et des actions collectives (chantiers jeunes, chantiers éducatifs, mission locale, prévention spécialisée).

Objectif 2 : Développer des actions ciblées à destination des publics ado, jeunes adultes.

Objectif 3 : Lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation, sources de marginalisation chez les jeunes (permis de conduire, accès aux transports...)

Objectif 4 : Favoriser les échanges police, population

Les opérateurs mobilisables :

Prévention spécialisée – CSC – Police Nationale – Education Nationale – DPJJ - MJD

2- La lutte contre les violences faites aux femmes et intra familiales

PRINCIPAUX CONSTATS

Prévention des violences intrafamiliales :

Un dispositif spécifique et innovant de prise en charge des victimes est mis en place au sein de la CSP de Nancy. Cette structure rattachée à l'état-major et dénommée « pôle psycho social », est constituée d'un policier référent spécialisé, en charge également de la coordination départementale de l'aide aux victimes et d'un psychologue spécialisé. À leurs côtés, opèrent un travailleur social éducateur spécialisé dont la rémunération est financée pour

partie sur des fonds FIPD, et un infirmier psychiatrique mis à disposition par le centre psychothérapeutique de Nancy.

Cette équipe pluridisciplinaire accompagne les victimes dans leur parcours au sein des services (accueil, prise de plainte ou déclaration de main courante, suivi d'avancement des procédures) et participe au quotidien à l'évaluation des situations au contact direct des agents en charge des plaintes et des enquêtes.

Parallèlement, les personnels du pôle psycho social animent le partenariat avec les différents acteurs de l'aide aux victimes et participent à la formation continue des agents en charge de l'accueil dans les structures de la DDSP et notamment celles implantées sur le ressort de la CSP de Nancy.

Le réseau de lutte du Toulinois :

Le réseau toulinois de lutte contre les violences faites aux femmes existe depuis 2006. Il rassemble les professionnels de terrain pour travailler sur la question des violences conjugales afin d'améliorer la prise en charge des victimes mais aussi de sensibiliser les habitants à cette problématique. Une permanence a lieu tous les jeudis après-midi sur le QPV.

30 structures partenaires en font partie :

AEMO, ARELIA, l'armée, CAF, CCAS de Toul, Département 54, Centre hospitalier Toul, CIDFF, CMP, Collège Croix de Metz, Commissariat Toul, CSC, DDCS 54, Education Nationale, Espoir 54, Femmes Relais, France victime 54, Gendarmerie, Groupe SOS, Mairie Ecrouves, Maison de la Justice et du Droit, Mission Locale, MJC Toul, MOSAIQUE, Pharmacie Alliance Toul, REALISE, SAEMO Maxéville, SPIP, Terres à Vivre, Toul Habitat, Ville de Toul, Zonta Club.

Un des objectifs du réseau est l'interconnaissance des partenaires du secteur.

Le CCAS de Toul et le CIDFF 54 co-animent le réseau.

ENJEUX ET OBJECTIFS :

Enjeu 1 : Soutenir le réseau de lutte contre les violences conjugales existant depuis 2006 sur le territoire.

Objectif 1 : Lutter contre les violences faites aux femmes dans le cadre des objectifs définis par le réseau.

Objectif 2 : Former les acteurs associatifs du quartier au repérage, à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes de violence (modules de sensibilisation en interprofessionnel (associations, personnels de santé, police, enseignants, animateurs...)).

Objectif 3 : Mieux faire connaître la permanence de Toul sur le quartier

Les opérateurs mobilisables :

Membres du réseau toulinois de lutte contre les violences faites aux femmes.

GOUVERNANCE

Pour mémoire, la communauté de communes n'a pas pris la compétence politique de la ville, et c'est la Ville de Toul qui porte l'animation du Contrat de ville, dans le cadre d'un co-pilotage avec l'Etat (DDETS).

Dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du présent contrat ainsi que dans l'ensemble des actions qui y seront développées, **la participation et la mobilisation des habitants sont et seront recherchées**. Il s'agit d'inciter les habitants des QPV, notamment ceux qui n'ont jusqu'alors jamais été « touchés » par les projets, à s'inscrire dans les actions du Contrat de Ville.

De plus, les démarches de participation citoyenne, de formation et d'information à l'attention des habitants doivent être développées. L'association du conseil citoyen sera particulièrement recherchée par la connaissance qu'ils ont du quartier. Les concertations habitants lancées dans le cadre de la rédaction du présent document seront poursuivies sur la durée du contrat.

1- Les instances de pilotage

La Ville de Toul assure le pilotage du Contrat de Ville en lien avec les services de l'Etat (Sous-préfecture, DDETS).

- Le comité de pilotage :

Il assure la mise en œuvre et le suivi des actions engagées dans le cadre du contrat de ville.

Il se compose de l'ensemble des signataires du contrat :

- le Sous-Préfet de Toul
- Le Maire de Toul
- Le président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- Le président du Conseil Régional
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
- Le Président de Toul Habitat
- Le Directeur de la Caisse des Dépôts.
- Un représentant du collège « Habitant » du Conseil Citoyen
- Une représentant du collège « Associatif » du Conseil Citoyen

- Le comité technique

Le comité technique sera composé d'un représentant de chacun des signataires du contrat de ville. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre du contrat de ville, de préparer les décisions du comité de pilotage, d'assurer l'instruction technique et la programmation des actions et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions réalisées dans le cadre du contrat de ville.

2- L'équipe opérationnelle

La cheffe de projet, chargée de

- Préparer les réunions du comité de pilotage et des comités techniques, en tenir le secrétariat et assurer l'exécution des décisions.

- Assurer la promotion des objectifs auprès des différents acteurs locaux et leurs apporter un soutien technique concernant le montage et l'instruction des dossiers (dépôt des projets via la plateforme dédiée).
- Assurer le suivi global des actions, en vérifier la pertinence,
- Donner au comité de pilotage toutes les informations utiles relatives au fonctionnement du contrat de ville.
- Mettre en place un tableau de bord contribuant à évaluer les actions entreprises et leurs influences.

La coordinatrice du PRE, chargée de

- La coordination du PRE qui est le bras armé de la politique de la ville sur l'axe éducation et prévention.
- Soutien aux actions menées dans ce cadre

Les postes Adultes Relais

Le territoire compte 5 postes adultes relais, il s'agit d'une ressource d'ingénierie précieuse et significative, qui contribue à favoriser « l'aller vers » et la mobilisation des habitants, en écho également avec une des priorités de l'avenant au Contrat de ville de 2019 : « Travailler à la mobilisation des familles ».

Les habitants via le Conseil Citoyen et les concertations thématiques

Le conseil citoyen demeure un canal privilégié pour la participation des habitants dans le cadre du contrat de ville. Ses réunions (deux par mois minimum) sont ouvertes à tous les habitants et chacun est libre de venir et de repartir quand il le souhaite. L'organisation de rencontres habitants sur des thématiques spécifiques à définir avec eux en fonction de leurs demandes et de leurs envies sera poursuivi sur la période du présent contrat.

3- Les financements

Les financements prévisionnels devront prévoir, pour la majorité d'entre eux, une durée de contractualisation de 3 ans, formalisée par des conventions pluriannuelles d'objectifs permettant de donner de la visibilité, de limiter le temps de travail administratif d'instruction mais également d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans afin de réajuster si nécessaire les actions.

4- Démarches d'évaluation

Un suivi annuel du programme d'actions

Pour être financés dans le cadre du contrat de ville, les projets et actions devront répondre à **l'appel à projets** qui sera lancé chaque année.

Afin de permettre de suivre la pertinence des actions entreprises au regard des objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville, tous les projets et actions devront comprendre de façon systématique des **indicateurs qualitatifs et quantitatifs** clairs et précis permettant d'apprécier la qualité et l'intérêt de l'action au regard des priorités définies par le contrat.

L'origine (au sens quartier prioritaire d'origine) des publics concernés par l'action devra être indiquée de la façon la plus précise possible, les actions devant concerner a minima 50% de publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les objectifs de l'action et les moyens affectés (humains, matériels...) seront également décrits précisément afin de pouvoir les évaluer.

Un **suivi annuel** des programmes d'action sera assuré par chaque porteur de projet qui devra établir un bilan de l'action subventionnée au moyen des outils de suivi par le chef de projet par le biais d'un rapport d'activité fondé notamment sur les indicateurs de résultats.

Par ailleurs, l'Etat a mis en place un **programme de contrôle**. Dans ce cadre, toute action sera susceptible de faire l'objet d'un contrôle diligenté par la DDETS.

En matière de **communication**, et dans la mesure où l'action est soutenue financièrement par l'Etat au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville, les documents liés à l'action (affiches, plaquettes, courriers...) devront obligatoirement porter le logo du CGET/commissariat à l'égalité des territoires, ainsi que des autres partenaires financiers.

Evaluation au bout de 3 ans et à la fin du contrat.

5- Engagements des signataires

Le contrat de ville constitue le cadre unique et global de mise en œuvre de la politique de la ville avec une concentration des moyens sur des périmètres resserrés pour plus d'efficacité. La durée maximale du Contrat est fixée à 6 ans, soit jusqu'en 2030 (avec actualisation à 3 ans)

Signataires du Contrat de Ville de Toul :

- L'Etat
- La Commune de Toul
- La Communauté de Communes du Toullois
- Le Département de Meurthe et Moselle
- La Région Grand Est
- Le bailleur social Toul Habitat
- La caisse de dépôt de Meurthe et Moselle
- La caisse d'allocations familiales de Meurthe et Moselle

Les signataires s'engagent, au titre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de la politique de la ville. Des moyens spécifiques seront mobilisés pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), mais les contrats devront reposer sur l'engagement prioritaire du droit commun des différents partenaires.

Le contrat de ville devra être en cohérence avec le ou les projets de territoires portés par les collectivités ainsi qu'avec les divers schémas, plans et contrats impactant les quartiers prioritaires (contrat local de santé, contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance...)

SIGNATAIRES

<p>Le Sous-Préfet de Toul : Monsieur Laurent NAVES</p>	<p>Le Maire de Toul : Monsieur Alde HARMAND</p>
<p>Le Président de la Région Grand Est : Monsieur Franck LEROY</p>	<p>La Présidente du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle : Madame Chaynesse KHIROUNI</p>
<p>Le Président de la Communauté de Commune des Terres Toulaises : Monsieur Fabrice CHARTREUX</p>	<p>Le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale de Meurthe et Moselle : Monsieur Elie ALLOUCH</p>
<p>La Directrice Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est : Madame Virginie CAYRE</p>	<p>La Directrice Régional de la Banque des Territoires Grand Est : Madame Magali DEBATTE</p>
<p>La Directrice de France Travail Toul Madame Caroline VUILLAUME</p>	<p>La Directrice de Toul Habitat : Madame Mounia OUAFELLA-PATIER</p>

ANNEXES

- 1- ANNEXE 1 : *Diagnostic contrat de ville 2023*
- 2- ANNEXE 2 : *Porter à connaissance de l'Etat*
- 3- ANNEXE 3 : *Rapport d'évaluation*
- 4- ANNEXE 4 : *portrait sociodémographique de Toul + QPV 2023*
- 5- ANNEXE 5 : *Analyse enquête habitant QPV + aller vers 2023*
- 6- ANNEXE 6 : *Analyse Senior QPV 2020*
- 7- ANNEXE 7 : *Contribution CAF 54*